Année 1953. — N° 1. Le Numéro : 15 francs. 29 Janvier 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953

Séances des 27 et 28 Janvier 1953.

SOMMAIRE

Taxes sur la navigation intérieure en vue de l'amélioration et de la modernisation des voies navigables (1).

Equipement agricole en Afrique du Nord (2).

PROJET DE LOI N° 4924 TENDANT A AUGMENTER, PAR LA PERCEPTION DE TAXES SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE, LES DOTATIONS DE L'ÉTAT A L'AMÉLIORATION ET A LA MODERNISATION DES VOIES NAVIGABLES

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. Roger Lapeyre.

La commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme du Conseil économique a inscrit à son programme de travail une étude relative à un plan d'organisation et de réorganisation des voies navigables en France. Elle a ainsi pu se rendre compte, au cours d'une enquête détaillée faite par un groupe de travail dirigé par M. Goudaert, et qui n'est d'ailleurs pas entièrement terminée, de l'urgence et de l'intérêt que présente la remise en état des voies navigables françaises, plus spécialement au moment de la mise en œuvre du pool du charbon et de l'acier.

La commission a dû, de nouveau, aborder le problème des voies navigables au cours de son étude relative aux projets d'investissements pour 1953 et a pu constater que les crédits prévus étaient malheureusement loin de correspondre aux besoins. En effet, le rapport présenté par M. Bour, président de la commission, indique que les crédits prévus pour 1953 se montent à 2,6 milliards, chiffre ridiculement insuffisant puisque, sur cette somme, 650 millions sont consacrés à des travaux de défense contre les eaux, qui n'intéressent pratiquement pas les voies navigables, et 800 millions sont affectés à des travaux de reconstruction à la suite de dommages de guerre, réduisant les dépenses pour équipement neuf à des sommes infimes.

Aussi, le projet de loi n° 4924 « tendant à augmenter, par la perception de taxes sur la navigation intérieure, les dota-

(1) Le compte rendu des délibérations du Conseil économique sur cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* n° 2 du 28 janvier 1953.

(2) Le compte rendu des délibérations du Conseil économique sur cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* n° 3 du 29 janvier 1953.

HC
271
.A36
1953

tions de l'Etat à l'amélioration et à la modernisation des voies navigables » s'inscrit-il dans les préoccupations actuelles.

Avant de formuler une opinion sur ce texte, il est indispensable de procéder à un bref examen de l'état des voies navigables françaises et des besoins qui se manifestaient dans ce domaine.

***

I. — Le réseau navigable français.

Il suffit de souligner:

1° Que le parc fluvial français, avec ses 10.000 bateaux, totalise une cale disponible de 3.700.000 tonnes, très sensiblement égale au tonnage de la flotte maritime de commerce;

2° Qu'en 1951, la navigation intérieure a transporté approximativement 49 millions de tonnes sur un réseau long de 8.500 km;

3° Que la voie d'eau reste incontestablement un moyen de transport exigeant une dépense d'énergie minime.

Il n'est donc point besoin de développer davantage ces données essentielles pour se persuader que la voie d'eau demeure, chaque fois que la vitesse n'intervient pas, un mode de transport économique.

En face de ces réalités, de notoriété publique, n'est-il pas inconcevable qu'on ait laissé, avec une passivité apparemment systématique, se dégrader nos canaux au moment même où il s'agit de faire éclater progressivement les cadres nationaux, de transporter d'un bout à l'autre de l'Europe le plus possible de marchandises aux meilleures conditions!

L'exposé des motifs du projet de loi le rappelle fort opportunément: depuis le début du siècle, aucune amélioration valable n'a été apportée au réseau fluvial et, à l'exception du canal des mines de fer de la Moselle, ouvert en 1932, entre Metz et Thionville, aucune voie nouvelle n'a été créée.

Pour mettre en lumière la continuité de cette politique d'abandon de la voie d'eau, il faut ajouter que, depuis la libération, c'est-à-dire de 1946 à 1952, le réseau fluvial n'a bénéficié, au total, que de 15,2 milliards de crédits d'équipement et de reconstruction.

Les résultats d'une telle carence se sont manifestés d'une façon, hélas! assez spectaculaire, par une série d'accidents montrant le délabrement de notre voie d'eau et que votre commission a tenu à relever:

En Saône-et-Loire, sur le canal de Roanne à Digoin, le 5 juin 1950: rupture de digue à Iguerande.

Dans l'Aube, sur la Seine (1re section), courant 1950: renard sous le radier du barrage de Marolles.

Dans l'Aisne, sur le canal de Saint-Quentin, courant 1951: excavation dans la digue rive gauche au p. k. 88.000.

Dans le Bas-Rhin, sur le canal de la Marne au Rhin, le 16 août 1951: rupture de digue au p. k. 240.200.

Dans le Haut-Rhin, sur le canal de Colmar et sur le canal du Rhône au Rhin (bief 63-64), le 19 septembre 1951: accident à Artzenheim.

En Saône-et-Loire, sur le canal du Centre, le 10 et le 11 novembre 1951: rupture de la rigole de Torcy.

Dans le Loiret, sur le canal latéral à la Loire, le 3 mai 1952: rupture de la digue au p. k. 192.150.

Dans le Loiret, sur le canal latéral à la Loire, le 3 mai 1952: effondrement de berges aux biefs de Maimbray et du Pont-Canal.

Dans l'Yonne, sur la rivière d'Yonne, le 19 mai 1952: rupture du barrage de Courlon.

Dans la Marne, sur la rivière de la Marne, le 14 août 1952: renard sous le barrage de Damery.

Soulignons sommairement les plus lourdes des conséquences économiques de cette politique d'abandon à l'égard de la voie d'eau.

Sur 8.500 km de voies fluviales, 5.800 ne permettent que l'enfoncement de 1,80 mètre, c'est-à-dire qu'ils ne sont accessibles qu'à des bateaux chargés approximativement de 280 tonnes.

Or, si l'on augmentait cet enfoncement de 40 cm, le port en lourd des bateaux s'élèverait de 70 tonnes environ, alors que les dépenses de traction augmenteraient très peu et que le personnel resterait le même. Est-il besoin d'en dire plus pour montrer l'accroissement de productivité considérable que procureraient ainsi, sur certaines voies d'eau, des travaux correspondant d'ailleurs à des dépenses rentables?

Un autre handicap des voies fluviales actuelles est la multiplicité des écluses, cause de perte de temps: 42 entre Béthune et Paris, 100 sur le canal de la Marne au Rhin pour un parcours de 160 km (Vitry à Nancy), 189 sur le canal de Bourgogne pour un parcours de 242 km.

En outre, sous peine d'une prompte désagrégation des berges, la faible largeur des canaux interdit aux bateaux automoteurs de naviguer aux vitesses pour lesquelles ils ont été conçus.

Cette situation est analogue, a-t-il été dit fort justement, à celle dans laquelle se trouverait un réseau routier conçu pour des camions de deux tonnes et appelé à assurer la circulation du matériel moderne.

Le résultat économique évident est que les transports fluviaux sont beaucoup plus chers qu'ils ne le seraient, si l'on avait consenti à une modeste adaptation aux exigences de la technique moderne.

II. — Les réalisations étrangères.

Devant cet anachronisme lamentable, il est significatif de rappeler brièvement le comportement des autres pays comportant des voies fluviales.

L'Allemagne poursuit la liaison Rhin-Danube, après avoir assuré une excellente navigation sur tous les fleuves qui en parcourent la partie septentrionale.

La Hollande, après avoir construit le canal Juliana, accessible aux chalands de 2.000 tonnes, a réalisé le nouveau canal du Rhin à Amsterdam, accessible aux chalands de 4.000 tonnes.

La Belgique qui, avant la guerre, avait terminé entre Anvers et Liège le canal Albert, accessible aux chalands de 2.000 tonnes, a poursuivi systématiquement l'aménagement de ses autres voies, pour qu'elles puissent être empruntées par des chalands de 600 ou de 1.350 tonnes.

De ces réalisations, il faut rapprocher les immenses travaux d'aménagement de la voie d'eau exécutés au Canada, aux Etats-Unis, en U. R. S. S.

La France, elle, s'en est tenue à une politique « à la petite semaine » qui, sous prétexte d'économie, s'avère très onéreuse car, ainsi que l'écrivait le directeur des voies navigables: « Faute de dépenser chaque année le minimum indispensable, on se voit obligé, au bout d'un certain temps, d'effectuer des travaux de restauration très coûteux.

C'est ainsi qu'au moment de la mise en œuvre de la communauté européenne du charbon et de l'acier, la France se trouve dans la situation peu brillante qui consiste à n'avoir, à partir de ses frontières, aucune voie navigable capable d'assurer la continuité avec les voies des pays voisins parcourues par des chalands de 1.350 tonnes.

Qu'on l'examine sous n'importe quel angle, la situation des voies navigables françaises conduit invariablement à une sorte de réquisitoire contre les gouvernements successifs qui se sont bornés à invoquer le manque de crédits pour conduire au bord de la ruine un moyen de transport des plus économiques.

Il ne nous appartient pas de nous étendre plus longuement sur ce point, le groupe de travail présidé par M. Goudaert devant, au sein de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme, consacrer ses travaux à une étude de la situation d'ensemble du réseau navigable français.

C'est donc pour éviter le pire et parce qu'elle n'avait le choix qu'entre sa disparition à brève échéance et cet effort, que la navigation intérieure a accepté le projet qui nous est soumis et dont nous allons maintenant examiner brièvement les traits essentiels.

III. — Le projet de loi.

1° *Caractéristiques, conditions et mode de perception des taxes prévues.*

Contrairement aux taxes prévues par le décret-loi du 30 juin 1934 que vise l'exposé des motifs, celles qui résulteraient du présent projet de loi auront un caractère général et national.

Elles frapperont l'ensemble des transports par eau, publics et privés, suivant un taux unique auquel il demeurera toutefois possible d'apporter certains aménagements justifiés par

LSA
Stand. od
Nuhoff
4-8-51
68472

des considérations sociales ou économiques liées, les premières à la catégorie des bateaux, les secondes à la nature des marchandises transportées.

Elles ne seront prélevées qu'avec l'accord des transporteurs appelés à en subir la charge, accord qui s'exprimera au sein de la commission paritaire de vingt membres prévue par l'article 7 du projet de loi.

Enfin, leur perception sera assurée, sans personnel supplémentaire, par les agents de l'office national de la navigation et, exceptionnellement, par le personnel des services de navigation.

2° *Possibilités offertes par les taxes prélevées.*

Les taxes ainsi prélevées permettront, pour la première fois, à la voie d'eau de faire appel à l'épargne privée par l'intermédiaire d'une personne morale dotée de l'autonomie financière: l'office national de la navigation.

Elles serviront, en effet, de gages aux emprunts bénéficiant de la garantie de l'Etat que cet organisme sera habilité à émettre pour l'exécution de travaux préalablement définis.

Ainsi, pour la première fois, la voie d'eau cessera d'être exclusivement tributaire du budget général, dans lequel sa dotation était toujours réduite à la portion congrue.

Il est d'ailleurs permis d'espérer qu'à ces taxes, dont les milieux compétents évaluent le produit annuel à environ 600 millions, viendra s'ajouter la contribution de collectivités publiques ou privées qui consentiront cet effort dans la perspective justifiée d'un abaissement sensible des prix de transport par eau. En gros, il est attendu des travaux de l'ordre de 8 à 10 milliards.

3° *Affectation des ressources liées aux taxes.*

Il résulte de l'article 9 du projet de loi que les travaux ne seront exécutés qu'en fonction d'un programme défini à l'avance, ce qui donne satisfaction au vœu maintes fois exprimé par la batellerie et doit permettre, en s'entourant des précautions nécessaires, de réduire au strict minimum la durée des chômages annuels des voies navigables, générateurs de difficultés et de retards multiples.

Il est à noter, en outre, que l'utilisation des taxes ne pourra être décidée qu'après consultation obligatoire de la commission paritaire susvisée prévue à l'article 7, et sur proposition du conseil d'administration de l'office national de la navigation dont il n'est cependant peut-être pas inutile de souligner qu'il n'existe pas encore dans les faits, sa constitution ayant seulement fait jusqu'ici l'objet d'un projet de décret portant réorganisation de l'office national de la navigation et demeuré dans les limbes administratives...

⁂

L'examen rapide auquel nous venons de procéder nous permet de conclure que, dans l'état actuel des choses, le projet de loi qui nous est soumis représente un effort louable de la profession batelière elle-même pour sortir de l'impasse à laquelle l'a acculée la carence des pouvoirs publics.

Cependant, il doit aller de soi que les ressources créées par ce projet de loi ne peuvent être affectées qu'aux travaux d'équipement et d'amélioration dont le rapport plus approfondi de la commission des transports sur l'amélioration à apporter aux voies navigables ne manquera pas d'esquisser le programme et l'ordre d'urgence.

Cette affectation exclut notamment toute participation:

Aux travaux d'entretien, qui demeurent exclusivement à la charge de l'Etat;

Aux travaux d'aménagement de la Moselle, consécutifs à la mise en place de la communauté européenne du charbon et de l'acier et à tous travaux éventuellement imposés par des programmes de portée européenne.

Toutes ces réserves faites, on ne saurait trop dire que le projet de loi ne représente qu'un simple palliatif.

L'exposé des motifs du projet de loi, dans une forme très modérée, démontre amplement l'état de vétusté et le retard de nos voies navigables.

Dès lors, est-il encore nécessaire de rappeler que c'est à l'Etat qu'il appartient de rompre avec sa carence antérieure et de doter le pays d'un réseau de voies navigables adapté aux exigences de notre époque ?

Ce n'est qu'au prix d'un effort sérieux et soutenu qu'il sera possible de rénover cette importante part du patrimoine national que constituent les voies navigables et, compte tenu de la position géographique et du potentiel économique de la France, de lui assurer progressivement une structure répondant à la fois aux exigences de la technique moderne et au développement des rapports européens.

2° **Avis formulé par le Conseil économique en sa séance du 27 janvier 1953.**

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 15 décembre 1952, par laquelle il s'est saisi de l'étude du projet de loi n° 4924 « tendant à augmenter par la perception de taxes sur les transports par navigation intérieure les dotations de l'Etat à l'amélioration et à la modernisation des voies navigables »;

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme, par M. Roger Lapeyre;

Considérant que la voie d'eau joue dans l'économie du pays un rôle important qu'il ne faut pas sous-estimer;

Considérant que les transports par voie d'eau constituent un mode de transport particulièrement économique, notamment pour les marchandises pondéreuses et non périssables et qu'ils exigent une faible dépense d'énergie;

Considérant:

Que, depuis 1914, les voies navigables françaises n'ont été ni améliorées, ni entretenues convenablement et qu'une grande partie d'entre elles ne correspond plus aux nécessités actuelles du trafic;

Que cet état de choses est dû à une insuffisance notoire de crédits;

Considérant que le projet de loi tend à apporter une amélioration immédiate au réseau des voies navigables,

et soulignant toutefois qu'il ne peut être qu'un palliatif et ne doit pas dispenser l'Etat de remplir son rôle au regard de la voie d'eau,

Emet l'avis (1):

Qu'il y a lieu de retenir les dispositions contenues dans le projet de loi n° 4924.

(1) Le vote a été acquis au scrutin public, à l'unanimité des 156 votants (voir résultat du scrutin en annexe, page 4).

ANNEXE

SCRUTIN

sur l'ensemble du projet d'avis relatif au projet de loi n° 4924 « tendant à augmenter, par la perception de taxes sur la navigation intérieure, les dotations de l'Etat à l'amélioration et à la modernisation des voies navigables ».

Nombre de votants..... 156

Ont voté pour..... 156

Le Conseil économique a adopté à l'unanimité.

Ont voté pour (156).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtile, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C.G.T.-F.O.), Guellali, Haniquaut (C.F.T.C.), Jaubert, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Rius (C.G.T.), Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des associations familiales: MM. Dary, Houist, Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Beuque, Brot, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Héreil, Le Hénaff, Lutfalla, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Soula.

Groupe des travailleurs:

C.G.C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Van den Busche, Vansieleghem, Willame.

C.G.T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quere, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C.G.T.-F.O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

C.T. indépendant. — M. Dewez.

C.T. intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. T.), Bouruet-Aubertot, Graeve, Jourdain, Monthé, N'Gom (C. G. T.), Potier de La Morandière, Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C.F.T.C.), Poilay.

L'ÉQUIPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE DU NORD

1° Rapport présenté, au nom du Conseil économique, par M. Jean Lamy.

SOMMAIRE

I. — Les données essentielles.

II. — Les lignes générales de l'effort:

A. — Aménager le milieu naturel.

B. — Accroître la prospérité.

C. — Faciliter l'évolution.

III. — Le financement.

De nos jours, où l'action des pouvoirs publics enserre d'une manière toujours plus précise l'ensemble de la vie nationale, les programmes d'équipement revêtent une importance essentielle. Ils s'appliquent à tous les domaines: économique, industriel, social, culturel même.

Il s'agit pourtant, dans un souci de clarté, sinon de définir, du moins de circonscrire. D'une manière sommaire, l'équipement s'analyse, semble-t-il, en un ensemble de moyens matériels, mis en œuvre dans un domaine donné, afin d'y réaliser les progrès jugés indispensables.

L'équipement agricole en Afrique du Nord se situe tout d'abord dans le cadre du plan Monnet, mais il dépasse ce cadre, dans la mesure même où il est intégré pour partie dans l'ensemble des budgets des trois territoires, dans lesquels les attributions du plan national de modernisation et d'équipement sont fondues avec les crédits d'équipement des budgets locaux.

Le présent rapport vise seulement à jeter des fondements et, en partant de données essentielles, à dessiner les lignes générales de l'effort à fournir et de financement à réaliser.

⁂

I. — Les données essentielles (1).

S'appliquant à un secteur déterminé, le plan d'équipement doit, sous peine de n'être qu'une abstraction, tenir compte des caractéristiques du milieu. De toute évidence, elles conditionnent l'ampleur et l'orientation:

1° A un degré plus ou moins marqué, mais d'une manière uniforme et sensible pour les trois territoires, l'Afrique du Nord est un *pays jeune*.

A ce titre, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc en sont encore à la phase de mise en valeur. Ils appellent, d'une manière inéluctable, l'investissement des capitaux, c'est-à-dire que les problèmes s'y posent essentiellement sous l'angle de l'augmentation de la production, ainsi que de l'amélioration de la répartition, étant bien entendu que celle-ci ne peut être atteinte sans la réalisation du premier objectif.

Plus qu'ailleurs, le progrès économique conditionne dans les pays jeunes le progrès social. Il y a là un aspect spécifique du problème nord-africain. Il le différencie de celui qu'a à résoudre une métropole plus évoluée et à l'économie plus assise;

2° L'évolution démographique de l'Afrique du Nord constitue, sans aucun doute, la donnée fondamentale du problème. C'est là un point unanimement admis.

On connaît, en effet, l'ampleur du mouvement.

L'Algérie, la Tunisie et le Maroc comptaient 16 millions d'habitants en 1936. Ils en dénombraient 20.300.000, dix ans plus tard.

Chaque année, 350 à 400.000 êtres de plus — l'effectif d'une grande ville — viennent au monde, auxquels il convient de donner du travail et du pain.

Car tel est bien le problème crucial: nourrir et employer une population en constante progression.

Le problème est délicat: l'augmentation de la production dépend, sans doute, du développement de la mécanisation, mais celui-ci ne doit pas être réalisé sans perdre de vue qu'un des points essentiels est également de ne pas provoquer une crise de main-d'œuvre qui serait particulièrement grave. Il y a donc un équilibre à rechercher; c'est pourquoi une place très importante doit être faite au problème de l'éducation, de la mise en culture des terres nouvelles et de l'amélioration des rendements, d'où l'importance du paysannat;

3° L'économie essentiellement agricole de l'Afrique du Nord suggère la voie à suivre.

La nature a voulu, en effet, que nos trois pays soient surtout à dominance agricole. Les statistiques le démontrent. En Algérie, par exemple, en 1951, la valeur des produits agricoles et forestiers représente 98 p. 100 des exportations.

L'industrialisation de l'Afrique du Nord se développe, sans doute, progressivement; elle permettra peut-être de fournir des solutions au problème que constitue une main-d'œuvre surabondante et facilitera le mouvement des échanges avec les autres pays, mais il n'y a là qu'une tendance qui, pour le moment, reste assez limitée.

Les conditions naturelles — la pauvreté de nos ressources d'énergie, tout au moins de celles qui sont actuellement exploitées ou reconnues, notre position insulaire — entravent son développement. La mécanisation industrielle, au surplus, diminue l'importance de l'emploi: 20 milliards investis dans ces quatre dernières années en Algérie n'ont accru que de 20.000 le chiffre des travailleurs industriels.

Dans ces conditions, le secteur agricole — et partant, l'importance de l'équipement à y réaliser — repasse ou reste au premier plan.

On ne saurait poursuivre l'action sans avoir établi le bilan précis des ressources présentes de notre agriculture. Les indications données en annexe permettent de le faire.

4° La dualité de l'agriculture nord-africaine est une constatation.

Elle se marque du point de vue technique et économique.

Il est un secteur plus évolué que l'autre. L'un se conforme au progrès, l'autre en est encore aux moyens de production du passé. L'un travaille pour l'économie d'échanges modernes, l'autre ne vise qu'à subvenir aux besoins de la famille, selon le schéma d'une autarcie ancienne, aujourd'hui dépassée.

La coexistence de ce double secteur, simple résultat d'un degré différent d'évolution, appelle des transformations nécessaires.

L'œuvre est capitale.

A vrai dire, d'un mouvement spontané, l'œuvre est en marche. A l'exemple des exploitations européennes, dont le rôle de guide s'avère de plus en plus nécessaire, à la mesure du changement des aspirations, le progrès gagne et s'étend.

C'est là, tout à la fois, une raison d'espérer et d'entreprendre.

II. — Les lignes générales de l'effort.

L'agriculture nord-africaine n'est pas, selon l'évidence, démunie de tout équipement. Depuis longtemps la tâche s'accomplit, véritable action combinée des exploitants, de leurs institutions professionnelles, du crédit agricole notamment, des pouvoirs publics.

(1) On se rapportera, avec fruit, afin d'avoir une vue plus précise de la situation actuelle de l'agriculture nord-africaine, aux différentes annexes publiées à la suite du rapport.

Sous l'influence du dirigisme de ces dernières années, le rôle de l'Etat augmente, en ce sens qu'il systématise et condense, sous la forme de plans, l'essentiel des travaux à entreprendre et les dotes des moyens financiers. A la lumière de ces expériences — on peut dire que les efforts à fournir et, par voie de conséquence, l'équipement à réaliser, doivent tendre à:

Aménager le milieu naturel.
Accroître la prospérité.
Faciliter l'évolution.

A. — *Aménager le milieu naturel.*

Le milieu naturel offre à la réalisation des progrès indispensables une résistance certaine. Il faut la faire fléchir, la limiter, puisqu'on ne saurait en venir à bout. De l'aménagement réalisé dépend, avec l'amélioration des conditions naturelles de la production, l'accroissement du potentiel agricole du pays.

1° Dans cette perspective, l'action est menée sur les *facteurs premiers de la production:* l'eau et le sol.

Les servitudes du climat nord-africain se caractérisent, du point de vue pluviométrique, par le régime torrentiel des précipitations, l'extrême irrégularité de leur répartition saisonnière, leur médiocrité dans certaines régions. Autant d'éléments perturbateurs, de causes d'amoindrissement de la production, qu'il convient de régulariser ou d'atténuer.

La tâche, poursuivie depuis longtemps par les services de l'hydraulique, répond à ces buts. La construction des grands barrages, les travaux de la « moyenne et petite hydraulique » (création de points d'eau, dérivation d'eaux, pompage dans la nappe phréatique, barrages d'épandage de crues) visent à l'exploitation systématique des eaux souterraines ou de ruissellement.

Œuvre d'autant plus utile et nécessaire qu'elle permet, dans des pays où l'extension des cultures, par la conquête de nouvelles terres, s'avère impossible ou extrêmement limitée, d'accroître, d'une manière très sensible, le rendement des sols bénéficiaires de l'irrigation.

La tâche, d'ailleurs, est si importante et exige de tels moyens qu'elle est l'objet, budgétairement, de crédits distincts de ceux accordés à l'agriculture proprement dite. Les travaux de grande hydraulique devraient participer plus spécialement d'un programme d'investissement à long terme, en raison de l'importance des crédits nécessaires à la construction d'un grand barrage; ces travaux sont également d'une rentabilité plus éloignée.

Les travaux de petite et moyenne hydraulique, peu coûteux, semblent, d'après les exemples déjà réalisés, correspondre davantage aux nécessités du développement rapide de la production, tant par leur importance pour la création de points d'eau et, de ce fait, pour l'alimentation des troupeaux, que par la possibilité de réaliser ainsi rapidement l'irrigation de nouvelles superficies cultivables.

Un seul exemple: les travaux réalisés en Tunisie, à ce titre, en 1950, ont permis l'irrigation de 6.130 ha de terres nouvelles et ont créé des ressources de l'ordre de 170 millions de francs, pour un coût de 16 millions de francs.

C'est donc plus particulièrement sur la petite et moyenne hydraulique que devrait porter l'effort d'investissement dans les prochaines années. Telle est d'ailleurs, l'orientation donnée à ce nouveau plan (annexe 8).

Du même ordre d'importance, sont aussi les travaux de la défense et de la restauration des sols. La terre, autre facteur essentiel de la production, est alors en jeu. Il s'agit d'éviter sa dilapidation naturelle, de remédier à l'érosion.

Faire en sorte que l'agriculture ne perde sa substance. L'action est aussi capitale, d'autant plus qu'elle n'est pas seulement conservatrice, mais qu'elle est aussi créatrice, grâce aux travaux de reboisement, poursuivis par le service de la défense et de la restauration des sols, et dont on connaît l'heureuse influence régulatrice.

Sans qu'il soit nécessaire de développer un problème qui fait également l'objet de crédits distincts de ceux de l'agriculture, il faut cependant rappeler que l'essentiel des travaux de défense et de restauration des sols a pour objet la suppression du ruissellement des eaux, donc de l'érosion, et, de ce fait, l'installation de vergers essentiellement d'oliviers et de figuiers sur des terrains protégés. L'effort de protection des sols a été entrepris en Algérie, de façon suivie, à partir de 1947, au Maroc en 1950

Dans l'Afrique du Nord, les superficies à sauvegarder atteignent plusieurs centaines de milliers d'hectares et des travaux doivent être faits d'urgence sur une partie importante de cette superficie, notamment en Tunisie, sur 75.000 ha.

Jusqu'à maintenant, le programme des travaux à entreprendre dans ce domaine a été extrêmement limité; les travaux ont été lents; c'est pourquoi, il convient sans attendre de rattraper le retard.

La tâche à accomplir est grande et doit être poursuivie avec tous les moyens financiers et toute l'énergie nécessaire.

2° *Le perfectionnement des techniques culturales* participe de la même série d'efforts contre l'hostilité du milieu naturel. Saufs cas exceptionnels, ils relèvent, non pas de professionnels qui, en dépit de la parfaite connaissance du métier, ne disposent pas du temps nécessaire, mais de techniciens avertis, capables de mener l'étude et de suivre l'expérience.

Il ne s'agit pas seulement, en la circonstance, de technique culturale, d'adaptations de matériels, de plans d'assolement, mais aussi de travaux sur la fumure des terres, les qualités des différents engrais, la lutte contre les parasites, la productivité des espèces animales et végétales.

Un équipement en rapport est alors à prévoir ou, au moins, à développer. Intéressant la recherche et l'expérimentation, il s'analyse en laboratoires, en stations d'expérience. Il a trait aussi à l'enseignement et à la vulgarisation. Il ne servirait à rien de pousser les découvertes au fond des salles de science si, en définitive, les techniques nouvelles n'étaient apprises aux agriculteurs de demain, vulgarisées auprès des professionnels d'aujourd'hui.

Convaincus de ces nécessités, persuadés de leur extrême importance sur le développement rationnel de la production, il reste alors à se demander si le nombre d'écoles d'agriculture est suffisant, si leur structure et leurs spécialisations correspondant aux besoins, si le nombre des « conseillers » officiels appelés à garder un contact étroit et permanent avec l'agriculture est assez élevé.

Rappelons ici, pour mémoire, que les U. S. A. disposent d'un agent pour 500 exploitations et le Danemark pour moins de 300, alors qu'en Algérie, par exemple, le conseiller doit se répartir entre 6.000 exploitants: on mesure, de la sorte, l'importance du retard à combler.

B. — *Accroître la prospérité.*

Sans doute, tout équipement se place sous le signe d'une prospérité à développer. Il est pourtant une action plus précise, qui s'inclut sous ce vocable:

1° *Le développement de certaines cultures ou spéculations animales* en est un des premiers aspects.

L'agriculture nord-africaine entre et doit entrer, toujours davantage dans la phase de l'intensification agraire. Les besoins croissent; dans un monde « fini », les possibilités d'extension en surface des cultures s'avèrent très limitées, faute de terres nouvelles. Il reste alors à accroître les rendements, à choisir, à cet effet, des cultures peu répandues ou en implanter de nouvelles, en liaison souvent avec les besoins de l'industrie moderne.

A vrai dire, l'effort, si nécessaire soit-il, comporte d'étroites limites. Il porte sur le développement de la culture du riz (2.500 hectares en 1952 au Maroc), sur l'extension des oléagineux (carthame, tournesol, lin, arachides surtout) possible notamment au Maroc, où l'on envisage d'en cultiver 10.000 ha, sur les expériences faites comme à Mercier-Lacombe, en Algérie, pour les plantes alcooligènes (betteraves), dont l'utilisation entraîne la création de distilleries et sucreries. L'action concerne enfin le développement de la culture du coton qui, sous l'angle des spéculations nouvelles, apparaît comme une des réalités les plus tangibles (5.000 ha actuellement en Algérie, possibilité d'avoir 30.000 ou 40.000 ha au Maroc dès la mise en service des grands réseaux d'irrigation). La coopération serait un moyen efficace, semble-t-il, de développement de cette culture — moyen qui a fait ses preuves, pour la culture du tabac. Quant à l'extension de l'arboriculture sèche, elle ne saurait apporter qu'un supplément de ressources limité.

Le développement de l'élevage offre, au contraire, de très grandes possibilités (1). Le milieu s'y prête; les habitudes d'une population pastorale depuis des siècles aussi. Il est des productions animales — telle celle des ovins — pour laquelle l'Afrique du Nord est, sans contestation, douée par la nature. Or, l'extension est à peine amorcée. Qu'il suffise de penser, pour s'en convaincre, qu'en 1951, les revenus de l'élevage ne

(1) Voir annexe III.

représentaient que 25 p. 100 des ressources agricoles algériennes (41 milliards pour un revenu total de 167), alors que, dans la métropole, ils comptaient pour plus de 60 p. 100 (960 milliards sur un total de 1.600). La proximité des marchés européens, où s'accroissent, à la mesure de l'élévation générale du niveau de vie les besoins en viande des consommateurs, où les usines de textiles se préoccupent de leurs sources d'approvisionnement, laisse entrevoir le champ d'extension offert aux éleveurs algériens;

2° L'aspect le plus essentiel de l'action de la prospérité *concerne l'équipement, en vue de la rentabilité* des exploitations individuelles ou collectives.

Toutefois, pour être profitable, la tâche suppose résolu au préalable l'important problème de la sécurité de l'exploitant. Il serait vain de parfaire la technique des exploitations, de les moderniser, si, faute d'une politique d'ensemble, l'agriculteur n'avait pas au moins l'assurance de couvrir ses dépenses.

Dans cette perspective, se posent deux questions essentielles, celle de la garantie des prix et celle des débouchés. Bien que ces questions se posent de façon identique dans la métropole, il n'en reste pas moins qu'elles revêtent, pour l'Afrique du Nord, une acuité particulière, en raison de l'éloignement des marchés européens.

Sans doute, le cadre de l'équipement agricole est ici dépassé, mais il n'est pas inutile de souligner que des efforts doivent être faits dans ce cadre, sur le plan de la commercialisation des produits et de l'organisation. A cet égard, le développement de la coopération pourrait constituer un élément de sécurité. Tout naturellement d'ailleurs, la coopération agricole s'est développée en Algérie, en Tunisie et au Maroc, sur les plans: stockage, vente, approvisionnement; ses bienfaits se sont fait sentir plus particulièrement en ce qui concerne la production des céréales et du tabac (voir annexe V).

Une place importante doit donc être réservée, dans le plan, aux crédits destinés au développement des coopératives existantes et à la création de coopératives nouvelles.

La coopération permet, d'ailleurs, de pallier bien souvent les insuffisances financières individuelles; ceci a d'autant plus d'importance, à une époque où la modernisation des exploitations, leur adaptation aux progrès techniques, source d'abaissement du prix de revient, est en quelque sorte le premier but à atteindre, mais suppose, sur le plan individuel, des investissements trop importants et irréalisables.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, si la modernisation suppose une développement de l'équipement mécanique, la démographie de l'Afrique du Nord nous permet de situer la limite nécessaire à une mécanisation qui risquerait d'être contraire à ce qui est finalement l'objet essentiel à atteindre, à savoir la mise à la disposition de chacun des ressources nécessaires à son existence.

Le problème que pose la main-d'œuvre surabondante et en accroissement permanent est peut-être un des plus importants; il convient de concilier l'accroissement de la productivité et le meilleur emploi et d'éviter que la relève des hommes par la machine ne les conduise au chômage.

La généralisation de la formation professionnelle devrait remédier à de tels inconvénients et répondre aussi aux besoins de spécialisation, provoqués par le développement de la technique moderne. L'équipement à prévoir prend alors l'aspect d'installation d'écoles de techniciens — telle l'école vétérinaire si souvent réclamée en Algérie — l'institution de cours pour ouvriers spécialisés, rendus de plus en plus nécessaires par les nouvelles orientations ou méthodes de culture, la création de stages dans les centres particuliers comme le seraient ceux réservés aux mécaniciens, aux conducteurs de tracteurs...

Les dépenses nécessaires pour développer la formation professionnelle doivent donc constituer un des buts essentiels du programme d'équipement en agriculture dans des pays comme l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

A l'abaissement du prix de revient, à l'accroissement de la rentabilité, le perfectionnement de la commercialisation des produits apporte un élément de solution essentiel. Il s'agit alors de prévoir l'équipement nécessaire à la conservation des produits, secteur où ainsi qu'en témoigne la construction de docks silos, la coopération a un rôle de premier plan à jouer. Il faut s'attacher à une présentation meilleure (atelier de conditionnement, chais portuaires, abattoirs...) à la rationalisation des transports (chaîne du froid, ferry-boat, container). D'une manière plus générale, se pose ainsi, sous l'angle de l'équipement, le problème si vaste et si actuel des frais d'approche, de l'allégement des circuits commerciaux, aggravé dans le cas présent par l'insularité nord-africaine. Là encore, les solutions coopératives s'adaptent aux nécessités de l'économie d'échange moderne.

C. — *Faciliter l'évolution.*

1° Le problème du *paysannat* (1) n'est autre que celui du passage d'un secteur immense de l'agriculture nord-africaine, du stade de l'*économie familiale à l'économie d'échange*, de son entrée dans la vie moderne, en un mot, de son évolution, arrêtée moins par le maitien d'aspirations archaiques, que par l'absence de moyens financiers. L'effort fourni et à fournir est considérable, mais il devrait être des plus payants.

La tâche dépasse, par sa portée, le cadre de l'équipement. Elle repose sur une véritable doctrine, qui tend à faire évoluer, d'une manière simultanée, les fellahs sur tous les plans, intellectuel, social, culturel. La prééminence reste pourtant accordée à « l'économique », à l'amélioration de la production, seule à même, par l'élévation du niveau de vie, d'aboutir à un changement d'ensemble durable;

2° Dans la ligne du but principal — faire accéder les fellahs aux techniques modernes de la production et de l'échange — on s'efforce d'obtenir des *résultats pratiques* d'une portée considérable.

Un des moindres n'est-il pas le maintien au sol d'une population rurale représentant 80 p. 100 des habitants, la solution apportée de la sorte au problème du plein emploi, le remède naturel trouvé au dépeuplement des campagnes et à la multiplicité des « bidonvilles ».

Dans le strict domaine agricole, la rentabilité du programme s'analyse en une augmentation sensible des rendements, plus spécialement des céréales, culture si répandue dans les milieux musulmans, si essentielle à l'alimentation humaine. Il n'est que de reprendre à ce sujet, l'opinion exprimée par M. Vialas, directeur de l'agriculture au gouvernement général de l'Algérie, dans une brochure récente du ministère de l'intérieur:

« En moyenne, les céréales occupent en Algérie 3 millions d'hectares et produisent 18 millions de quintaux, mais alors que, sur 900.000 ha bien cultivés, la récolte s'élève à 8 millions de quintaux, plus de 2 millions d'hectares ne donnent que 10 millions de quintaux. Il n'y a aucune raison technique pour que le rendement de ces derniers ne soit égal à celui des autres. L'Algérie produirait alors 27 millions de quintaux, soit, en moyenne, 9 millions de plus qu'actuellement. Compte tenu de la place qu'occupent les grains dans l'alimentation humaine, ces 9 millions de quintaux permettraient de nourrir toutes les bouches supplémentaires durant les cinquante années à venir et ceci, sans aucune extension des surfaces emblavées. En fait, pour cette ressource essentielle, il suffirait que l'on augmente la production des céréales de 150.000 à 200.000 quintaux par an, ce qui correspond à gagner chaque année à la culture intensive 35 à 40.000 ha de plus et suppose la mise en service de 80 à 100 tracteurs de plus par an. Est-ce vraiment impossible ? Certainement pas »;

3° Les moyens à mettre en œuvre consistent tout d'abord à doter les secteurs d'amélioration rurale (Algérie), les secteurs modernes du paysannat (Maroc), les secteurs modernes du paysannat (en Tunisie), de l'appareillage nécessaire à la culture moderne: S. A. R., S. M. P., S. T. P., autant de circonscriptions territoriales, découpées dans des régions à très forte densité de fellahs, où l'on installe les cadres, les appareils, de la technique moderne, afin de montrer l'exemple et diffuser le progrès.

Les secteurs sont diversifiés, selon les zones et les cultures prédominantes. Ainsi, les S. A. R. de céréaliculture s'efforcent d'améliorer la production, par l'exécution de labours préparatoires, l'assolement biennal, les façons complémentaires et les semailles rationnelles, l'utilisation de semences sélectionnées. De même, les S. A. R. d'élevage visent à la diffusion des techniques modernes, en protégeant le cheptel entre les fléaux classiques, en améliorant sa qualité.

Il va sans dire que les investissements faits exigent un contrôle rigoureux de l'utilité et de l'importance des dépenses, afin d'obtenir un équipement au « meilleur coût ».

L'équipement collectif a, bien entendu, son corollaire dans l'équipement individuel du fellah, mais celui-ci ne peut réaliser d'investissement personnel que dans la mesure où le développement du crédit pourra le lui permettre et où l'accroissement de sa production et les débouchés qui lui seront trouvés essentiellement par la coopération le mette en mesure de réaliser lui-même l'autofinancement de cet équipement.

Mais la réalisation des progrès techniques et plus particulièrement sur le plan individuel, suppose avant tout résolu le problème de la propriété musulmane. Cette question est par-

(1) Voir annexe III.

ticulièrement importante, en ce qui concerne la Tunisie où le paysannat a d'ailleurs pour premier objet de fixer les fellahs au sol, par l'immatriculation des terres qu'ils occupent actuellement à titre précaire (Annexe IV).

Une constante indivision des terres a, en effet, comme conséquence un morcellement qui constitue une entrave à la fois aux possibilités de crédit individuel et à la mise en œuvre des moyens de productions modernes; c'est pourquoi l'on peut considérer, à cet égard, que les crédits nécessaires à la mise sur pied d'une réforme de la propriété musulmane sont des plus utiles, même si, *a priori*, on doit difficilement les considérer comme des crédits d'équipement.

Pour donner enfin à l'amélioration projetée et amorcée, la portée la plus grande, il est nécessaire d'accomplir des tâches de pédagogue, d'enseigner, de vulgariser. C'est le rôle des cadres du paysannat. Ils doivent être plus que des moniteurs ordinaires: ils le sont et leur tâche prenante en fait des apôtres.

Le résultat obtenu n'est pas alors seulement d'ordre matériel; dans la mesure où on comprend la nécessité d'accroître le nombre de ces agents souvent venus de la métropole, dans la mesure où l'installation de ce personnel de maîtrise européen se substitue à celle de colons nouveaux, on tend à assurer un meilleur équilibre des deux grands groupes des populations nord-africaines.

On mesure ainsi l'importance des problèmes posés par le recrutement et la formation des cadres du paysannat. Il est indispensable de les résoudre. Faute d'équipement humain, l'équipement matériel s'avérerait inutile.

III. — Le financement.

1° Il serait vain de donner le détail du financement; de tels travaux relèvent, en effet, des techniciens pourvus de renseignements que nous n'avons pas. Au surplus, si minutieux soit-il, l'effort peut être rendu inopérant par l'impuissance où se trouvent les pouvoirs publics de dégager les crédits projetés. Danger que confirment les précédents récents du plan 1949-1952.

Pourtant, s'il est illusoire de se lancer dans le détail des prévisions, il est vain aussi de passer sous silence un aspect aussi capital du problème. Sans s'appesantir sur les chiffres, il convient de formuler au moins des *ordres de grandeur* pour concrétiser l'étendue du programme minimum à réaliser. Ne pas le faire serait simplement donner aux idées précédentes la portée platonique de simples vœux. Les indications figurant en annexe remédient à cet inconvénient;

2° L'importance du financement est telle qu'il doit trouver son origine dans plusieurs *sources*.

Les crédits de payement, les plus importants, ont à figurer au budget extraordinaire, ou être assortis de la garantie de l'Algérie, ou provenir enfin de l'épargne privée. Ce sont là les trois catégories A, B, C, bien connues des auteurs de programme.

La part des particuliers intéresse, d'une manière plus spéciale, les professionnels.

L'autofinancement, sur lequel on spécule souvent, reste limité. Son passé semble plus brillant que son avenir. S'il a pu se réaliser il y a quelques années, dans le secteur de cultures riches, comme la vigne et les agrumes, aujourd'hui, l'étroitesse des trésoreries agricoles en réduit singulièrement les possibilités. Les menaces de crise, sensibles dans tous les secteurs, laissent craindre plutôt un retournement complet de la situation.

A cet égard, les agriculteurs ont souvent fait ressortir la part minime faite à l'agriculture nord-africaine dans la répartition des ressources provenant du fonds de modernisation et d'équipement. Ils attirent surtout l'attention des pouvoirs publics sur l'importance des crédits à moyen et long terme, sur la pénurie de ressources adaptées, sensible dans tous les établissements de crédit agricole.

Les crédits sont nécessaires et, parmi les crédits, ceux à moyen et à long terme essentiels. Voilà un des aspects les plus importants, les plus immédiats de l'équipement agricole.

La revalorisation, par rapport à 1939, des dotations spécialisées, s'impose. En Algérie, ne prenant que l'exemple de la Caisse algérienne de crédit agricole et mutuel, les ressources « longues », actuellement au coefficient 4, devraient être portées à l'indice 20 pour assurer l'octroi de 7 à 8 milliards de prêts indispensables. Il conviendrait donc d'augmenter, dans le cadre des budgets extraordinaires, les crédits prévus à ce titre. Toute autre formule apparaît, en effet, comme plus ou moins illusoire en reportant à une date indéterminée la revalorisation des prêts.

A négliger d'apporter une solution d'ensemble à des problèmes aussi urgents, on compromet non seulement l'essor de l'économie, mais on accroît l'intensité d'une crise éventuelle en incitant, en forçant les individus à « immobiliser » les crédits à court terme, les seuls dont ils puissent disposer.

Souhaitons que l'on veuille enfin éviter ces entraves et écarter ces dangers. Puisse-t-on, dans ces pays jeunes, encourager encore les initiatives privées des particuliers, groupés dans leurs organisations professionnelles. Des réponses à ces questions dépend le sort du crédit agricole et des exploitants.

⁂

En définitive, il convient d'établir l'ordre de préférence qui nous paraît souhaitable dans la mesure où les crédits nécessaires au développement de l'équipement agricole en Afrique du Nord ne peuvent être mis en œuvre dès maintenant, dans la mesure où le développement des ressources, et plus particulièrement de celles des populations musulmanes, ne peut être réalisé sans une réforme de la propriété et sans une adaptation des exploitations anciennes aux méthodes modernes avec, à la base, l'enseignement: c'est sur ce point que devrait porter le premier effort; les crédits à ce titre ne devraient pas, d'ailleurs, être importants, mais ils doivent s'inclure dans l'ensemble de ceux réservés au développement du paysannat, où l'effort doit être poursuivi sans relâche, puisqu'il représente un moyen d'accroissement certain de la production, tout en facilitant par l'exemple et par l'enseignement l'évolution de l'agriculture nord-africaine vers son unification.

Après le paysannat, le crédit agricole mérite la plus grande attention, car il permet le développement de l'équipement individuel, qui aboutir finalement à un autofinancement; c'est finalement un moyen peu onéreux de favoriser l'équipement agricole.

En troisième lieu, la coopération est essentielle, puisqu'elle permet, d'une part, de donner aux agriculteurs un élément de sécurité, base nécessaire de toute production, et de pallier, en même temps, les insuffisances financières individuelles, plus particulièrement en ce qui concerne les coopératives de stockage.

Les dépenses d'hydraulique sont également importantes et l'on pourrait s'étonner de nous les voir citer seulement en quatrième position; en réalité, elles devraient effectivement être réalisées simultanément, si nous pouvions disposer de tous les crédits nécessaires, mais dans la mesure où le but à atteindre est une amélioration rapide de la production et du niveau de vie des populations, il faut bien considérer que les grands barrages ne présentent de rentabilité qu'à une échéance plus longue; sans les négliger cependant, et en nous plaçant sur le plan strictement agricole, les travaux de petite et moyenne hydraulique méritent priorité.

Ce n'est, à notre avis, qu'après la mise en œuvre des moyens devant permettre ainsi le développement des ressources et d'améliorer leur commercialisation et leur distribution que l'on pourra envisager les dépenses d'amélioration de l'habitat et l'électrification rurale. Il serait vain de vouloir les réaliser avant d'avoir accru les ressources.

Quant au montant des crédits nécessaires à la réalisation d'un programme d'équipement agricole complet, il est difficile de le préciser; ce ne serait pas, d'ailleurs, faire œuvre utile. Ce qui importe, c'est, à la lumière des réalisations des dernières années, d'établir un programme pour une nouvelle période de quatre ans. Ce programme des ressources financières disponibles, les prévisions, à ce titre, sont indiquées en quelques chiffres dans l'annexe VIII de ce rapport.

L'EQUIPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE DU NORD

ANNEXES
au rapport présenté par M. Jean Lamy.

SOMMAIRE

I. — Situation démographique des trois pays nord-africains.
II. — Le bilan actuel de l'économie agricole nord-africaine.
III. — Organisation du paysannat nord-africain.
IV. — Organisation de la coopération agricole.
V. — Organisation du crédit agricole.
VI. — La défense et la restauration des sols.
VII. — L'hydraulique.
VIII. — Crédits d'équipement.
a) Dépenses d'investissements réalisés de 1949 à 1951;
b) Prévisions des investissements à réaliser dans l'agriculture nord-africaine de 1953 à 1956;
1° Algérie.
2° Tunisie.
3° Maroc.

ANNEXE I

SITUATION DEMOGRAPHIQUE

La population des trois territoires d'Afrique du Nord est en développement permanent et plus particulièrement la population musulmane, qui augmente chaque année de plusieurs centaines de milliers d'âmes.

L'ensemble de la population des trois territoires est passé de:

16.100.000 habitants, en 1936, à 20.300.000 habitants, en 1947, et atteint actuellement 22 millions d'habitants.

Cette population, qui est, au total (recensement de 1946) de:

3.230.952 en Tunisie;
8.601.350 en Algérie;
8.617.400 au Maroc,

se décompose de la façon suivante:

ALGERIE (population totale de 8.601.350 habitants).

Cette population comprend:

886.363 Français européens.
7.602.100 Français musulmans.
112.887 étrangers.

La population musulmane représente donc à peu près les neuf dixièmes de la population totale.

La population musulmane rurale représente 76 p. 100 de l'ensemble, alors que la population européenne rurale représente seulement 2 p. 100.

La population urbaine musulmane représente 13 p. 100.

La population urbaine européenne représente 9 p. 100.

Le rythme actuel de l'accroissement de la population (210.000 en 1951) aboutirait, s'il n'est pas contrarié par des événements extérieurs, à une population de l'ordre de 18 millions d'habitants à la fin du vingtième siècle.

TUNISIE (population totale de 3.290.952 habitants).

Cette population comprend:

2.991.403 Tunisiens essentiellement musulmans.
143.477 Français.
95.542 étrangers.

La population rurale tunisienne comprend 61 p. 100 de l'ensemble.

La population rurale française: 7 p. 100.

MAROC (population totale de 8.617.400 habitants).

Sur une population de plus de huit millions et demi en 1947, on relève une population urbaine totale de 1.778.000 habitants et une population rurale de 6.439.000 habitants.

La population européenne se trouve, au Maroc, réduite à une proportion encore plus faible qu'en Algérie ou Tunisie, par rapport à la population musulmane. Elle était, en 1947, de 266.100 habitants, alors que la population musulmane était de 8.088.600 habitants.

Il est vrai que le Maroc attire une population européenne chaque année plus importante, mais l'accroissement de la population musulmane se développe à un rythme sensiblement équivalent à celui des deux autres territoires nord-africains.

ANNEXE II

LE BILAN ACTUEL DE L'ECONOMIE AGRICOLE NORD-AFRICAINE

ALGERIE

L'agriculture algérienne s'étend sur plus de 10 millions d'hectares, qui ne sont pas sans doute régulièrement cultivés, mais qui sont susceptibles d'être au moins mis en valeur.

Le total des surfaces cultivées chaque année n'a cessé de croître jusqu'en 1944. Puis, elles se sont légèrement réduites, par suite des conditions atmosphériques jusqu'en 1948, mais en 1950 et 1951, l'accroissement a repris.

a) *Céréales.*

La production des céréales, qui est une des plus importantes couvrait, en 1865, 2 millions d'hectares. L'augmentation progressive des moyens de culture a permis d'atteindre, en 1939: 3.100.000 hectares.

En 1951, après quelques années où les superficies cultivées étaient, par suite des conséquences de la guerre, passées à 2.300.000 hectares, cette superficie a atteint 2.953.000 hectares, qui se répartissent de la façon suivante:

1.222.350 hectares de blé dur.
407.300 hectares de blé tendre.
1.151.000 hectares d'orges.
173.000 hectares d'avoine.

La production totale n'a pas atteint cependant celle de 1939, qui avait été de 24.846.836 quintaux.

En 1951, malgré les superficies ensemencées importantes, on enregistre seulement 16.088.000 quintaux. Les circonstances atmosphériques ont été particulièrement défavorables, notamment dans le Constantinois, où de vastes étendues ont été totalement ravagées par la grêle et la sécheresse.

L'agriculture est, en effet, trop souvent tributaire du climat et les conséquences d'une mauvaise récolte sont d'autant plus grandes que, contrairement à ce que l'on prétend parfois, la colonisation n'a pas dépossédé l'indigène.

Les cultures musulmanes s'étendent, en effet, sur 7.562.967 hectares, tandis que les cultures européennes couvrent seulement 2.345.000 hectares.

Il est vrai que la propriété européenne participe pour plus de la moitié à la production algérienne des céréales; cela tient à une différence de rendement, conséquence elle-même des moyens de culture mis en œuvre.

Le rendement moyen est faible en Algérie, mais néanmoins, il a augmenté dans des proportions encore insuffisantes, au fur et à mesure du perfectionnement des méthodes de culture, puisque, sur la production totale, il s'établissait, de 1920 à 1929, à 5,43 et qu'il est passé de 1930 à 1939 à 5,87, et pour les campagnes 1950 et 1951 à 7,5 quintaux.

Pour les seules cultures européennes, ce rendement est de 7,71 pour la première période et de 8,83 pour la seconde, tandis que celui des cultures musulmanes s'est établi à 4,52 et 4,71.

b) *Légumes secs.*

La production de légumes secs, lentilles, fèves, pois-chiches, est passée de 357.000 quintaux en 1939, au chiffre de 676.200 quintaux en 1951, pour une superficie de 119.970 hectares.

c) *Vignes.*

La viticulture pose un problème particulier, mais en liaison étroite avec la viticulture métropolitaine.

En 1939, l'Algérie avait produit 17 millions d'hectolitres. Cette production est tombée à 9 millions et demi en 1945 et à 8.302.000 hectolitres en 1947, pour une superficie de 326.314 hectares. Cependant, à partir de 1949, cette production devait se rétablir à un niveau à peu près normal, le vignoble détruit par suite de la maladie s'étant peu à peu reconstitué.

En 1949, 355.318 hectares ont produit 14.467.000 hectolitres. Les campagnes de 1950 et de 1951 ont donné des résultats à peu près équivalents.

Il convient de souligner, dans ce domaine, le nombre important de propriétés qui étaient, en 1949, de 39.769, soit une superficie moyenne de 10 hectares.

d) *Agrumes.*

Avec la vigne et les céréales, les agrumes constituent une des richesses essentielles de l'Algérie. Les plantations couvrent environ 27.000 hectares, répartis entre 5.800 vergers. Cette superficie a d'ailleurs tendance à augmenter. C'est une culture relativement récente et qui s'est développée plus particulièrement à partir du moment où le marché français fut privé des agrumes espagnols, après la guerre civile de 1936-1938. Cette culture a été, alors, particulièrement encouragée.

La production a atteint, en 1948, 2.230.000 quintaux; elle fut seulement de 1.900.000 quintaux pour la campagne 1949-1950, mais s'est à nouveau accrue en 1951 et 1952, avec 1.916.322 quintaux.

e) *Primeurs.*

Les produits maraîchers constituent également une ressource importante pour l'Algérie, mais les producteurs se heurtent à des difficultés extrêmes, du fait des prix de revient élevés résultant d'une culture intensive et de l'éloignement du marché métropolitain, seul susceptible de fournir des débouchés permanents nécessaires.

La superficie totale cultivée est de l'ordre de 60.000 hectares, dont :

20.000 en pommes de terre primeurs.
7.000 en melons.
6.000 en tomates.
6.000 à 8.000 en artichauts.

Les maraîchers, plus que les autres agriculteurs algériens, ont le souci constant des débouchés et des prix et ont à craindre, en outre, la concurrence de leurs voisins immédiats du Maroc, concurrence qui s'exerce sur le marché algérien également.

Parmi les autres productions de l'Algérie, on peut considérer que les dattes et les figues ont également une importance certaine, dans la mesure même où ces productions se situent dans des régions spécifiquement musulmanes.

f) *Dattes.*

En ce qui concerne les dattes, la production totale atteint plus de 40.000 tonnes, dont 18 à 20.000 tonnes de Deglet-Nour. Le problème des débouchés se pose, sans doute, mais l'Algérie a, jusqu'à maintenant, trouvé sur le marché français, pour les dattes de qualité, un débouché suffisant, complété par les expéditions sur l'Allemagne.

g) *Figues.*

En ce qui concerne les figues, le problème est un peu plus délicat: c'est dans la Kabylie que pousse particulièrement le figuier et, dans cette région, la figue constitue, avec l'olive, la seule ressource permettant aux populations de vivre.

En 1950-1951, la récolte s'est élevée à 15.000 tonnes. Elle sera certainement plus importante en 1951-1952, puisqu'elle est évaluée à 24.000 tonnes.

Les producteurs de Kabylie se heurtent, sur le marché français, à la concurrence des figues turques et italiennes.

h) *Oliviers.*

La culture de l'olivier est en augmentation permanente, puisque le nombre de pieds, qui était de 900.000 en 1938, atteignait, en 1949, le chiffre de 10 millions.

A vrai dire, la production n'a pas augmenté dans les mêmes proportions, mais le problème des corps gras se trouve actuellement posé. Là encore, il s'agit d'un problème d'écoulement de la production à des prix qui permettent à une population essentiellement musulmane de continuer la culture et, par voie d'échange, d'obtenir les autres produits nécessaires à sa subsistance.

Ce problème est, d'ailleurs, plus important, sans doute pour la Tunisie, puisque dans ce pays, la production d'olives passe, en fait, au premier plan de la production agricole.

CULTURES INDUSTRIELLES

Peu à peu, les cultures industrielles se sont développées en Algérie.

a) *Tabac.*

C'est tout d'abord la culture du tabac qui a pris une importance considérable.

Cette culture est, à l'heure actuelle, remarquablement organisée par l'intermédiaire des coopératives de planteurs de tabac (tabacoops).

La culture du tabac fait vivre un grand nombre de petits fellahs et leur famille y participe directement. C'est, en réalité, une forme de main-d'œuvre qui doit retenir spécialement l'attention.

Encore, la commercialisation du tabac a-t-elle fait l'objet d'une amélioration certaine depuis la création des tabacoops et permet actuellement une rémunération moyenne sinon très large, du moins utile de cette main-d'œuvre. Il y a encore cependant, dans ce domaine, des progrès considérables à réaliser, si l'on veut amener cette population à un niveau de vie normal.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES CONCERNANT LES TABACOOPS ALGÉRIENNES (CAMPAGNE 1951)

	TABACOOP			TOTAUX et moyennes.
	Kabyle.	de la Mitidja.	de Bône.	
Surfaces plantées en tabac (en hectares)	8.017	4.043	15.213	27.273
Quantités livrées aux tabacoops (en quintaux)	62.880	28.015	74.212	165.107
Nombre de planteurs ayant livré.	4.642	1.484	6.800	12.926
Rendements moyens à l'hectare (en quintaux)	7,84	6,92	4,87	6,05
Livraisons moyennes par planteur (en quintaux)	13,54	18,87	10,91	12,77
Surfaces moyennes par planteur (en hectares)	1,72	2,72	2,23	2,10

b) *Lin.*

La culture du lin s'est développée en Algérie, dans la période difficile de la guerre, pour faire face à la pénurie de corps gras.

En fait, cette culture a été encouragée et la commercialisation de la récolte des graines de lin était assurée au moyen d'un prix garanti, fixé par les pouvoirs publics, mais, avec la baisse des cours mondiaux, cette culture s'est trouvée de nouveau défavorisée et elle a perdu progressivement la place qu'elle avait prise. Elle subsiste dans le département d'Oran. Un effort très net de redressement semble pourtant devoir être entrepris.

c) *Coton.*

La culture du coton se présente de façon différente de celle du lin. Elle a été encouragée pendant la guerre, puisqu'elle occupait en 1938, 123 hectares et qu'elle a atteint en 1951, 9.800 hectares, pouvant produire environ 10.000 tonnes de fibres.

Au moment où le marché mondial des matières premières textiles nous est particulièrement défavorable, il serait souhaitable que cette culture soit encouragée en Algérie, d'abord parce qu'elle pourrait utilement être considérée comme un complément aux cultures purement agricoles et constituer ainsi un éventail plus large dans le développement de l'agriculture algérienne. Elle trouverait, d'autre part, en France même, un débouché normal, plus facilement peut-être que les produits agricoles de consommation. Elle pourrait également être le point de départ de la création, sur le sol même de l'Algérie, d'une branche industrielle. L'organisation remarquable constituée par la coopérative cotonnière algérienne est de nature à permettre la réalisation de ces objectifs.

ELEVAGE

L'elevage prend en Algérie une importance très grande, mais constitue un problème extrêmement délicat, parce qu'il se trouve soumis très directement aux influences du climat et de la nature et est très tributaire des effets de la température et notamment de la sécheresse. En fait, l'élevage passe, en Algérie, très brusquement d'une période de prospérité à un état désastreux, selon que le pluviométrie aura été bonne ou mauvaise.

L'année 1945, par exemple, a constitué pour le cheptel ovin un véritable désastre, puisqu'il a perdu cette année-là cinq à six millions de têtes, représentant alors quelque 30 milliards de francs. Les conséquences pour la vie des familles de pasteurs ont été très importantes. Ces familles ont vécu une période de misère totale.

A l'heure actuelle, ce cheptel est à peu près reconstitué. Le climat a été favorable et les résultats des efforts faits, notamment dans le cadre du paysannat pour l'équipement des hauts plateaux et des régions très sahariennes en points d'eau et en possibilité de stockage des ressources fourragères, ont sans doute permis de favoriser la reconstitution de ce cheptel Cependant, les réalisations effectuées ne sont pas encore suffisantes, et un effort d'équipement considérable doit encore être fait.

D'une manière générale, la production agricole de l'Algérie représente un total de quelque 150 milliards de francs par an.

TUNISIE

La Tunisie constitue également un pays essentiellement agricole qui est orienté avant tout vers la culture des céréales, des olives, de l'huile et des dattes.

a) *Céréales.*

La production céréalière se répartit, pour 1951, de la façon suivante:

Blé dur: 2 millions de quintaux.
Blé tendre: 1.200.000 quintaux.
Orge: 500.000 quintaux.
Avoine: 50.000 quintaux.

Disons tout de suite que cette production n'est pas une production normale, car elle a été affectée par des conditions atmosphériques et climatiques particulièrement défavorables, et l'on a une idée moyenne plus exacte en prenant comme base de production normale celle de l'année 1950, qui a été la suivante:

Blé tendre: 1.800.000 quintaux.
Blé dur: 2.800.000 quintaux.
Orge: 2 millions de quintaux.
Avoine: 250.000 quintaux.

Ces chiffres prennent toute leur valeur lorsque l'on sait qu'en 1950 la Tunisie a exporté:

1.750.000 quintaux de blé (blé tendre ou dur).
1.600.000 quintaux d'orge.
235.000 quintaux d'avoine.

En 151, par contre, les exportations ont été réduites à néant, et la production n'a pas suffi à l'ensemble de la consommation locale et à la satisfaction des besoins d'une population essentiellement musulmane et agricole.

Les surfaces plantées n'ont pas sensiblement évolué au cours des vingt dernières années. On peut dire toutefois que la culture du blé tendre a pris une importance progressivement plus grande par rapport à celle du blé dur, puisque la moyenne des superficies emblavées en blé dur, qui était de 650.000 hectares pour la période de 1931 à 1940, a été de 607.000 hectares pour la période de 1941 à 1950.

En Tunisie comme en Algérie, la production de céréales est essentiellement musulmane, au moins quant à la superficie emblavée, et c'est encore un des éléments qu'il ne faut pas perdre de vue pour établir un plan d'équipement agricole valable pour les années à venir.

b) *Olives.*

La Tunisie dispose d'un verger d'environ 20 millions de pieds d'oliviers en pleine production. La culture de l'olivier revêt donc, plus qu'en Algérie encore, une importance considérable. Elle fait vivre une importante partie de la population musulmane, et c'est encore le problème de l'écoulement d'une production de 40.000 à 45.000 tonnes d'huile, dont la consommation locale n'absorbe que la moitié environ, qui se pose dans une conjoncture internationale particulièrement défavorable, puisque le prix de l'huile se trouve à l'heure actuelle, par le jeu de la concurrence, ramené sensiblement au même niveau que celui des huiles d'arachide.

Sans doute, l'ensemble de la production doit pouvoir trouver sa place sur les marchés, mais ce qui constitue peut-être la plus grande difficulté (et le problème est le même en Algérie), c'est le manque de moyens de stockage, et c'est dans ce sens que devrait être orienté sur ce point le plan d'équipement à venir.

c) *Dattes.*

La Tunisie produit des quantités importantes de dattes communes: en 1950, 27.000 tonnes.

La production des dattes de qualité (Deglat) est, pour la même année, de 6.000 tonnes pour un nombre de dattiers en production de 2.830.000.

Contrairement à l'Algérie, qui exporte ses dattes de qualité vers la France, c'est en Italie que la Tunisie trouve son débouché essentiel. Le marché italien absorbe chaque année une part de plus en plus considérable de dattes tunisiennes:

450 tonnes en 1948.
1.639 tonnes en 1949.
1.840 tonnes en 1950.

Mais le problème de l'écoulement des dattes communes est particulièrement sérieux, et c'est vers une amélioration de la production qu'il faudrait sans doute orienter les cultivateurs tunisiens.

d) *Vin.*

La vigne occupe en Tunisie une place secondaire. Elle a produit, en 1950: 750.000 hectolitres de vin pour 31.900 hectares et, en 1951: 725.000 hectolitres. Elle exporte cependant une partie de cette minime production (la moitié environ).

e) *Agrumes.*

Dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, la production agrumicole tunisienne a une place limitée. Elle oscille aux environs de 400.000 quintaux par an.

C'est une culture générale qui s'est développée dans des conditions de production modernes.

f) *Cultures maraîchères.*

Contrairement à l'Algérie, la Tunisie produit essentiellement des tomates et des artichauts pour sa consommation locale. Les seules exportations dont on aurait pu faire état se faisaient

sous forme de jus de tomates. En fait, la production du jus est actuellement pratiquement nulle en Tunisie.

La Tunisie produit, d'autre part, environ 150.000 quintaux de pommes de terre qui sont, pour la plupart, absorbés par la consommation locale également.

g) *Légumes secs.*

La culture des légumes secs occupe 71.000 hectares de terres cultivées essentiellement pour la production des fèves: 480.000 quintaux en 1950, et des pois chiches: 93.000 quintaux.

MAROC

L'agriculture marocaine s'étend sur 15 millions et demi d'hectares de terres utiles plus ou moins régulièrement cultivées ou susceptibles de l'être.

Les terre scultivées, ensemencées ou plantées, ont régulièrement augmenté au Maroc jusqu'en 1944, passant de 2.916.700 hectares en 1928, à 4.122.000 hectares en 1938, et à 4.429.000 hectares en 1944.

Les circonstances atmosphériques de 1945 ont, au Maroc comme dans les autres pays d'Afrique du Nord, eu des conséquences catastrophiques pour les agriculteurs, si bien que les superficies cultivées n'ont plus été, en 1946, que de 3.298.300 hectares. Depuis lors, la progression des années précédentes a repris, si bien que les superficies cultivées ont, en 1949, dépassé le chiffre de 1944, pour atteindre 4.491.000 hectares et, en 1950, 4.877.000.

Nous retrouvons dans la situation agricole du Maroc les mêmes conditions qu'en Algérie.

C'est encore la population musulmane marocaine qui cultive et a toujours cultivé la quasi-totalité des terres.

Les cultures musulmanes, en effet, étaient de:

2.729.300 hectares en 1918.
3.716.000 hectares en 1938.
4.028.600 hectares en 1944.

Elles sont tombées normalement, en 1946, à 2.839.600 hectares, et se situaient à 3.872.000 hectares en 1949, et à 4.293.000 hectares en 1950, sur le total ci-dessus indiqué de 4.877.000 hectares.

Dans l'ensemble, la totalité des terres utiles agricoles du Maroc se décomposent, en 1951, de la façon suivante:

Superficies ensemencées: 4.500.000 à 5 millions d'hectares.
Jachères: 2.500.000 à 3 millions d'hectares.
Parcours et terrains cultivables après travaux: 7.500.000 hectares environ.

La base de la production agricole marocaine est encore la production céréalière, qui couvre la plus grande partie des terres ensemencées, malgré une tendance certaine à l'accroissement des autres productions.

a) *Céréales.*

Les céréales ont occupé, en 1951, 3.795.000 hectares. Les céréales secondaires occupent la place la plus importante: 2.583.000 hectares contre 1.209.000 hectares pour les céréales panifiables.

Ceci s'explique par le fait que les céréales secondaires ont toujours joué, jusqu'ici, un rôle primordial dans l'alimentation de la population musulmane du Maroc.

C'est d'ailleurs la population d'origine marocaine qui réserve une place importante à l'ensemencement des céréales secondaires.

Les terres musulmanes marocaines ensemencées en céréales secondaires représentant, en effet, 2.495.000 hectares, alors que les terres européennes de même culture ne représentent que 113.200 hectares.

Pour le blé dur et le blé tendre, les superficies cultivées sont également plus importantes sur les terres musulmanes que sur les terres appartenant à des Européens, mais dans une proportion moindre cependant:

Cultures musulmanes (moyenne 1939-1949): blé dur, 834.700 hectares; blé tendre, 266.200 hectares;

Cultures européennes (moyenne 1939-1949): blé dur, 37.400 hectares; blé tendre, 119.300 hectares.

D'une manière générale, on peut constater que la culture des céréales est essentiellement entre les mains des cultivateurs autochtones. Pourtant, ceux-ci utilisent encore des moyens de culture archaïques, d'où les rendements variables, dépendant beaucoup des circonstances atmosphériques et du climat.

Les rendements moyens des cultures ont, sans doute, été améliorés, dans l'ensemble, au cours des années. Ils s'établissent de la façon suivante (moyenne 1947-1951):

Blé dur: culture européenne, 10,95; culture marocaine, 7,09;
Blé tendre: culture européenne, 13,94; culture marocaine, 9,11;
Orge: culture européenne, 11,44; culture marocaine, 9,11.

Il est certain qu'une amélioration des conditions de production dans les terres cultivées par des Marocains, donc sur des superficies particulièrement considérables, aurait comme conséquence une amélioration sensible de la production et permettrait de trouver des ressources importantes, pour satisfaire aux besoins d'une population sans cesse croissante.

La production totale des céréales, qui était de 17.414.000 quintaux en 1928, dont 6.782.000 de céréales panifiables et 10.632.000 de céréales secondaires, a atteint son maximum en 1941, avec 39.509.000 quintaux, dont 27.312.000 de céréales secondaires.

L'année 1945, année désastreuse au point de vue agricole, a vu une récolte de 5.077.000 quintaux au total, mais la production a repris dans des conditions à peu près normales; à partir de 1947 et se situe, en 1951, à un peu plus de 25 millions de quintaux, dont 7.400.000 quintaux de céréales panifiables et 17.700.000 de céréales secondaires.

Le Maroc est exportateur de céréales secondaires. Il l'était également de céréales panifiables, jusqu'à la période de sécheresse de 1945. A l'heure actuelle, ses exportations de blé dur compensent ses importations de blé tendre.

b) *Légumes secs.*

La culture des légumes secs couvre d'importantes superficies au Maroc et se situe, de ce fait, immédiatement après la culture des céréales.

La moyenne des superficies plantées au cours des cinq dernières années a été de 208.000 hectares, pour une production annuelle de 97.600 tonnes.

Cette culture comprend essentiellement des fèves, des pois chiches et des pois, ainsi que des lentilles:

Les fèves occupent 47.000 hectares pour une production de 223.000 quintaux;

Les pois chiches occupent 60.200 hectares pour une production de 262.000 quintaux;

Les pois occupent 77.300 hectares pour une production de 409.000 quintaux;

Les lentilles occupent 14.200 hectares pour une production de 140.200 quintaux.

La plupart de ces cultures sont des cultures traditionnelles encore entre les mains des Marocains, les Européens, possédant surtout des cultures de pois et de haricots. Cependant, la culture des légumes secs au Maroc dépasse les besoins de la consommation locale. Les exportations moyennes des cinq dernières années ont été, au total, de 62.760 tonnes.

c) *Cultures industrielles.*

Les cultures industrielles ont évolué au Maroc comme en Algérie. Leur extension, toutefois, n'est pas régulière.

C'est le lin qui occupe la plus grande surface, avec 76.000 hectares en 1951, soit plus de trois fois la superficie de 1939 (23.000 hectares). La production de graines de lin est d'environ 30.000 tonnes.

d) *Autres graines oléagineuses.*

Il s'agit essentiellement du tournesol et de carthame. Les superficies plantées en graines de cette nature se sont développées, de 1948 à 1951:

5.200 hectares en 1948.
26.000 hectares en 1950.
18.300 hectares en 1951.

e) *Coton.*

Ce n'est que depuis la guerre que le coton a pris une place, d'ailleurs encore faible, au Maroc. Cette culture occupait:

En 1939: 700 hectares.
En 1950: 1.800 hectares.
En 1951: 3.700 hectares.

f) *Tabac.*

La culture du tabac est en extension progressive au Maroc.

1.600 hectares, en 1949.
1.850 hectares, en 1950.

La production est, de la même façon, passée de:

1.870 tonnes, en 1949, à
2.170 tonnes, en 1950.

Au total, les cultures industrielles occupent, au Maroc, en 1951: 130.000 hectares, ce qui est encore peu important.

g) *Cultures maraîchères.*

C'est dans le domaine des cultures maraîchères que l'on note le développement le plus important, au cours des dernières années.

Le maraîchage est, pour l'agriculture marocaine, une source de richesses appréciables, du point de vue exportation directe de primeurs, notamment tomates et pommes de terre, et en ce qu'il a facilité la création d'une industrie de la conserve.

Les superficies de maraîchage, qui étaient de 24 750 hectares en 1939, atteignaient en 1950: 56.927 hectares.

Les tomates et les pommes de terre primeurs représentent les productions maraîchères essentielles.

D'octobre 1950 à juin 1951, le Maroc a exporté 35.000 tonnes de tomates et 24.760 tonnes de pommes de terre primeurs.

Il ne faut pas oublier qu'en contre-partie, le Maroc est également importateur de produits maraîchers et notamment de pommes de terre de consommation (20.000 tonnes en tout, pour 1951).

h) *Oliviers.*

La production d'olives était, en 1920, de 44.000 tonnes, pour 1.933.196 pieds. Cette production est également une de celles qui ont augmenté dans des proportions importantes et progressivement. Elle a atteint, en 1930, 50.000 tonnes, pour un nombre de pieds de 5.264.750. En 1951, le nombre de ces arbres avait doublé par rapport à 1930 et il passait à 10.645.829 pieds, pour une production de 70.000 tonnes.

i) *Agrumes.*

Parmi les cultures fruitières, on peut considérer que les agrumes prennent également une part importante dans l'agriculture marocaine.

j) *Vignoble.*

C'est vers 1920 que le vignoble a commencé à se constituer. Alors que la plupart des autres cultures continuent dans l'ensemble, à appartenir à des Marocains d'origine, ainsi que nous l'avons vu, la vigne est presque entièrement entre les mains d'agriculteurs européens.

La superficie était, en 1929, de 6.225 hectares. Elle s'est accrue progressivement pour atteindre, en 1939: 23.800 hectares.

Après une période de crise due au phylloxéra, puis aux difficultés nées de la guerre, la reconstitution du vignoble s'effectuera, à partir de 1947, avec beaucoup de rapidité, si bien qu'en 1951, sa superficie était de 33.060 hectares pour atteindre actuellement 43.200 hectares.

C'est sans doute, encore une culture qui occupe une place minime, par rapport à la viticulture française, voire même au regard de la viticulture algérienne. Il n'en reste pas moins que la production, qui était de 210.000 hectolitres en 1929 atteignait à la veille de la guerre quelque 860.000 hectolitres, et a dépassé 1 million d'hectolitres en 1951, si bien que le Maroc, qui était importateur de vin pour sa consommation propre, est, à l'heure actuelle, devenu un pays exportateur.

ANNEXE III

ORGANISATION DU PAYSANNAT NORD-AFRICAIN

I. — Le paysannat en Algérie

Le paysannat vise, on le sait, l'action plus précise à exercer sur l'agriculture musulmane.

En Algérie, elle s'exerce à l'intérieur d'un organisme de gestion préexistant, la S.I.P., et par l'intermédiaire de centre actif: le S.A.R.

Les S.I.P. ou Sociétés indigènes de prévoyance, ont été instituées par la loi du 14 avril 1893. Le trait dominant des « S.I.P. » est une constante évolution et une facile adaptation aux nécessités du moment.

Les « S.I.P. » sont devenues rapidement un organisme de crédit mutuel, destiné à permettre des prêts aux petits cultivateurs pratiquant une économie familiale. Un « fonds commun » des S.I.P. a été créé en 1933, qui est devenu alors une véritable banque, ayant une masse de manœuvre très importante: 2.500 millions de francs.

Le développement des S.I.P. a atteint son apogée, lorsqu'a été créée, en 1947, l'Union algérienne des S.I.P., groupant l'ensemble des S.I.P. des territoires du Nord de l'Algérie, au nombre de 90, auxquels s'ajoutent les 14 sociétés des territoires du Sud.

Comme le dit M. Guellati, dans un rapport présenté au Conseil économique, l'Union algérienne des S.I.P. est un organisme défensif, mais surtout constructif; ses buts sont ainsi définis par ses statuts;

« L'organisation, la coordination, la défense des intérêts généraux, moraux, sociaux et économiques de ses adhérents, dans le cadre général de la défense de l'agriculture algérienne. »

Sans doute, les S.I.P. ont des moyens d'action toujours limités sur le plan du crédit, mais la constitution des secteurs d'amélioration rurale rattachés aux S.I.P. doit permettre le développement de l'agriculture musulmane. C'est notamment une des objets de la réforme récente de l'institution (décision n° 52-639 de l'Assemblée algérienne homologuée par décret du 28 août 1952) qui a, par ailleurs, modifié la dénomination des S.I.P. en Société agricole de prévoyance (S.A.P.).

Le secteur d'amélioration rurale a pour objectif premier, dans le cadre d'une circonscription territoriale déterminée (celle de la S. A. P.), l'amélioration des méthodes culturales, par la vulgarisation des techniques modernes et l'utilisation en commun des moyens de culture modernes.

Suivant les régions, se sont constitués des S. A. R. de céréaliculture, d'élevage et d'arboriculture.

Les S. A. R. de céréaliculture ont été les premiers.

Ils obtiennent une amélioration de la production dans les régions de culture traditionnelle exploitées par les fellahs, par l'application des méthodes modernes:

Utilisation d'engrais mis à la disposition des fellahs, sous forme de prêts de campagne;

Gestion en commun de matériel mécanique, mis également à la disposition des fellahs, moyennant une rémunération correspondant à un prix de revient limité.

Conseil donné par le chef de centre pour la mise en culture de terres jusqu'alors considérées comme stériles ou pour l'implantation de cultures nouvelles (lentilles, plantes alcooligènes, coton) là où des cultures ne pouvaient être réalisées sans l'utilisation de moyens mécaniques modernes.

C'est à l'action des « S. A. R. » que l'on doit l'augmentation certaine du rendement des cultures céréalières dans les propriétés musulmanes. C'est ainsi que, dans certaines régions, le rendement a pu passer souvent de 3 quintaux à l'hectare à 7 ou 8 quintaux. Ce résultat est obtenu par la culture régulière, au moyen, notamment, des labours préparatoires, alors que, trop souvent, le fellah ne comptait que sur la nature et le climat pour obtenir une récolte.

Les S. A. R. de céréaliculture ont donc pour effet premier de régulariser autant que possible les récoltes.

Secteurs d'amélioration rurale d'élevage.

Les régions des hauts plateaux sont essentiellement réservées à l'élevage et plus particulièrement à l'élevage du mouton.

Le cheptel ovin atteint normalement l'effectif de 8 à 10 millions. Il constitue la ressource presque exclusive de 500.000 pasteurs et de leurs familles, c'est-à-dire que, lorsqu'un troupeau se trouve décimé par suite de la sécheresse ou de la maladie, c'est une partie importante de la population musulmane qui se trouve réduite à la misère. Avant le développement des premiers S. A. R. d'élevage, les pertes subies chaque année par les troupeaux, en raison des aléas de la nature étaient au moins de 10 p. 100. Tous les cinq ans, c'était une diminution de 40 à 50 p. 100 du cheptel et, dans les années catastrophiques, comme celle de 1945, les trois quarts ou les quatre cinquièmes du cheptel ovin qui disparaissait. En 1945, l'Algérie a perdu environ 6 millions de moutons, qui représentaient une valeur de 30 milliards de francs environ.

La nécessité de venir en aide aux pasteurs et à leurs familles a pesé sur toute l'Algérie, en provoquant un effort d'assistance de plusieurs centaines de millions. Depuis 1947, le cheptel ovin s'est reconstitué progressivement et les S. A. R. d'élevage ont entrepris une action systématique pour:

D'une part, équiper le « pays du mouton », en vue de le protéger contre la faim, la soif, le froid et la maladie, et, d'autre part, améliorer la qualité du cheptel de la viande et de la laine.

Grâce aux S. A. R., l'équipement du « pays du mouton » est déjà très avancé; les efforts ont porté sur quatre points essentiels:

1° Meilleure utilisation des parcours, multiplication des points d'eau, constitution de stocks de réserves alimentaires: les stocks sont constitués, soit en vrac, sous forme de meule, soit en bottes mises à l'abri sous les hangars ou entreposés dans des magasins soit par la constitution de silos.

Les S. A. R. ont permis le financement de ces stocks, au moyen de caisses d'assurances, alimentées par des cotisations annuelles en espèces ou en nature, qui permettent aux éleveurs d'être ainsi assurés de recevoir, en période de disette, un stock de réserve suffisant pour sauver au moins une partie de son troupeau.

2° Constitution d'un réseau de points d'eau, aussi serrés que possible;

3° Lutte contre la maladie, par l'installation de centres de traitements;

4° Lutte contre le froid, par la création d'abris ou par la construction de bergeries.

Les S. A. R. d'élevage ont également été orientés, depuis 1946, vers la reconstitution du cheptel, au moyen de prêts de troupeaux consentis aux éleveurs et amortissables en cinq années, moyennant le respect d'un règlement prévoyant notamment la présentation obligatoire des animaux au centre de traitement.

Secteurs d'amélioration rurale d'arboriculture.

Ces S. A. R. ont eu pour objet, soit d'améliorer les vergers existants, soit de créer de nouveaux vergers dans des zones comme la région du Hodna, semi-désertique, en développant la culture de l'olivier, suivant les méthodes rationnelles de culture.

L'amélioration des vergers existants se fait par l'aménagement du sol et, notamment, par la création de banquettes, pour éviter le ravinement des terres par les eaux. A cet effet, le matériel nécessaire (matériel mécanique) est mis par les S. A. R. à la disposition des fellahs, auxquels sont attribuées également des primes pour les inciter à effectuer ces travaux. De même, les nouvelles plantations sont encouragées par les S. A. R., qui fournissent les plants et qui entretiennent les plantations jusqu'à leur entrée en production sans que les fellahs aient à engager de dépenses: c'est sur les produits que le fellah remboursera, en trois ou cinq années, le montant des dépenses engagées pour lui.

Secteurs d'amélioration rurale oasiens.

En dehors du problème de l'amélioration des cultures existantes, les S. A. R. oasiens ont été créés plus particulièrement pour mettre en valeur les exploitations de palmiers-dattiers. Leur action a pour premier objectif l'aménagement d'ouvrages hydrauliques, permettant de donner aux palmiers la quantité d'eau qui leur est nécessaire. Il intervient également pour l'amélioration des méthodes de culture, emploi d'engrais, prêt d'outils, mieux adaptés aux besoins des exploitants, fourniture de plan pour la réalisation de cultures nouvelles.

Ainsi, le paysannat doit faciliter l'application à toutes les terres cultivables d'Algérie des méthodes de cultures modernes.

Il constitue, en fait, l'application aux petites exploitations des moyens de grandes cultures, sous une forme qui tend naturellement à devenir coopérative.

Les indications suivantes relatives aux S. A. R. retracent bien l'importance de l'œuvre accomplie par le paysannat en Algérie.

I. — Nombre et importance des secteurs d'amélioration rurale

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	TOTAL
Nombre	42	70	21	19	26	10	158
Surfaces couvertes (en ha)	720.000	4.893.000	2.220.480	2.275.000	1.427.000	1.161.000	12.696.480
Fellahs et pasteurs intéressés (chefs de famille)	7.100	48.617	17.000	16.500	22.733	20.350	132.500

II. — Répartition par type de S. A. R.

	NOMBRE	SURFACES COUVERTES	FELLAHS ET PASTEURS INTÉRESSÉS
Céréaliculture	65	725.000	40.500
Arboriculture	29	471.000	20.000
Elevage	61	11.500.000	72.000
Oasiens	3	480	»
	158	12.696.480	132.500

II. — Le paysannat en Tunisie

Le développement de l'agriculture en Tunisie est tout d'abord conditionné par une extension des superficies cultivables.

Mais il s'agit de promouvoir, sur l'ensemble des terres cultivables — celles déjà cultivées et celles à mettre en culture — une politique rationnelle et moderne d'équipement agricole, notamment dans le milieu autochtone.

L'œuvre paysannale engagée en Tunisie a pour premier objet de fixer les fellahs au sol par l'immatriculation des terres qu'ils occupent de façon précaire et sans titre. Le paysannat doit surtout permettre d'éviter la désertion des campagnes, à la suite des périodes de sécheresse, et faciliter la mise en culture de 4 millions d'hectares, sur lesquels vivent de façon encore précaire 1.800.000 habitants, plus particulièrement dans le Centre et le Sud tunisien.

Cette œuvre paysannale s'effectue plus particulièrement dans le cadre des sociétés tunisiennes de prévoyance (S. T. P.), qui ont été instituées en 1907 et réorganisées en 1945-1946.

Les S. T. P. ont eu pour premier objectif la constitution des silos de réserves, dans lesquels les agriculteurs indigènes emmagasinaient leurs excédents de récolte, en prévision des années mauvaises.

Elles ont eu ensuite pour but des prêts à court terme, à un an ou à deux ans maximum. Puis, ultérieurement, elles ont eu la possibilité de commercialiser, au moins partiellement, les récoltes des adhérents.

A la différence des S. A. R. et des S. M. P., la S. T. P. constitue un cadre obligatoire pour tous les agriculteurs situés dans son secteur.

Une société tunisienne de prévoyance existe également dans chacun des caïdats de la Régence.

Les S. T. P. ayant la faculté de vendre, de conserver ou de transformer les produits agricoles des adhérents, ont été amenées à commercialiser les céréales d'abord, à organiser ensuite leur stockage, au besoin par la construction des immeubles nécessaires.

Commercialisation et stockage justifient les prêts consentis aux adhérents:

1° Prêts de campagne pour un an, garantis par les récoltes;
2° Prêts sur gages particuliers;
3° Prêts d'aide économique, en cas de calamité agricole et pouvant avoir une durée exceptionnelle de trois ans.

Les S. T. P. ont réalisé la création de magasins pour loger les céréales, pouvant contenir 1 million de quintaux.

Dans le domaine de la commercialisation pure, il convient de noter que les S. T. P. exercent leur activité essentiellement sur les récoltes des terres musulmanes.

Elles ont commercialisé en 1949, par exemple, 60 p. 100 du blé dur tunisien et 8 p. 100 du blé tendre, ainsi que 54 p. 100 de la récolte d'orge, soit 1.545.000 quintaux.

Le financement s'effectue au moyen d'avances bancaires ou d'avances du Trésor, pour la plus grande partie.

En ce qui concerne les demandes de prêts faites par les adhérents aux S. T. P., elles atteignent normalement près de 2 milliards de francs et les possibilités de prêts se chiffrent actuellement à quelques centaines de millions. Dans ce domaine donc, un effort important peut encore et doit être fait.

Sur le plan de la mise en valeur des terres, l'œuvre du paysannat est encore, en Tunisie, très éparpillée. Cette œuvre a pour objectif: d'abord la création ou la réfection de points d'eau, la plantation d'arbres fruitiers, et plus spécialement d'oliviers, la mise en valeur de plusieurs centaines de milliers d'hectares, sous la forme d'exploitation collective.

A titre d'exemple, on peut dire que les teres collectives du caïdat de Gafsa, grâce à des ouvrages de dérivation d'eaux de crue, ont permis, par une dépense minime, de mettre en valeur 6.130 hectares de terres, qui ont produit, en 1950, 85.000 quintaux de céréales représentant 170 millions de francs et qui ont également rendu possible la plantation de 7.000 oliviers et de 3.500 amandiers.

Mais en Tunisie, le développement de l'agriculture et l'amélioration des rendements supposent, avant tout, la réorganisation du régime foncier toujours à l'étude; c'était d'ailleurs le point de départ. La fixation de la propriété des fellahs est nécessaire pour consolider leur attachement à la terre, pour les inciter à utiliser les moyens que les S. T. P. mettent à leur disposition et pour éviter le désintéressement dont ils font preuve jusqu'à maintenant, quelquefois avec, comme conséquence, l'exode vers la ville et le chômage.

III. — Le paysannat marocain.

Comme en Algérie, les terres cultivées par les fellahs le sont par des méthodes archaïques et les récoltes sont, par conséquent, étroitement dépendantes des conditions climatologiques.

Afin de faciliter l'application des méthodes modernes de culture et de donner une impulsion nouvelle à l'agriculture musulmane au Maroc, les secteurs de modernisation du paysannat ont été créés en 1945. Leur but essentiel est de réaliser, dans les secteurs déterminés, un équipement économique et social qui permette d'assurer la mise en valeur de la terre et, par voie de conséquence, d'élever le niveau de vie des habitants.

L'action des S. M. P. s'est, peu à peu, étendue sur des superficies de plus en plus importantes:

3.000 hectares en 1946,
21.000 hectares en 1948,
56.000 hectares fin 1950,
66.000 hectares fin 1951.

L'accroissement de production qui en est résulté peut être évalué, dans l'ensemble, à 270.000 quintaux.

Il reste encore beaucoup à faire, dans ce domaine, pour la mise en valeur de toutes les terres utilisables, mais encore mal cultivées, que l'on peut évaluer au minimum à 7 à 8 millions d'hectares.

Rappelons seulement que les rendements des cultures marocaines de céréales s'établissent encore, à l'heure actuelle, à 6,53 pour le blé tendre et 7,09 pour le blé dur, contre respectivement 13,94 et 10,95 pour les cultures européennes.

Sans doute, ainsi que l'indiquait dans une étude récente M. Greilsammer, inspecteur des institutions de crédit et de mutualité, les S. M. P. doivent se développer et se développeront surtout dans la mesure où ils se rapprocheront de l'autofinancement pour les cultures existantes, afin que les ressources extérieures puissent être consacrées à des créations nouvelles, mais il est bien certain que la multiplication des S. M. P. nécessite des investissements considérables, même s'ils ne doivent constituer qu'un moyen de mise en valeur et un exemple pour les agriculteurs marocains et mettre en évidence la valeur des méthodes de culture moderne.

A cet égard, on peut considérer que le paysannat au Maroc revêt deux aspects, suivant qu'il s'agit de développer la production sur les terres déjà cultivées, ou mettre en valeur des terres nouvelles.

S'il existe actuellement (fin 1951) 34 S. M. P. au Maroc, pour une superficie de 66.000 hectares, l'on se rend compte facilement de l'importance des moyens nécessaires à l'équipement des S. M. P. qui restent à créer. Ce sera cependant la meilleure façon de donner à la population rurale du Maroc, qui comprend plus de 6 millions d'habitants, les moyens de régulariser les récoltes.

Comme en Algérie, pour les secteurs d'amélioration rurale, les S. M. P. au Maroc s'établissent comme un moyen de propagande intensive en faveur de l'exploitation par des méthodes modernes. C'est par l'exemple que les S. M. P., comme les S. A. R., s'imposent peu à peu. Leur succès est la preuve de leur utilité et c'est aussi la raison pour laquelle leur développement doit être le premier objectif d'un plan d'équipement rationnel.

ANNEXE IV

ORGANISATION DE LA COOPERATION AGRICOLE

La coopération agricole en Afrique du Nord

L'ordonnance du 12 octobre 1945, relative au statut juridique de la coopération agricole en métropole, consacrant le désir d'union manifesté par les cultivateurs, s'exprimait en ces termes:

« L'une des manifestations les plus fécondes de l'organisation professionnelle agricole française est constituée par le mouvement coopératif, qui doit être considéré comme un facteur déterminant de notre production agricole. »

En métropole, le mouvement coopératif du secteur agricole répond à une préoccupation d'ordre économique qui pousse les agriculteurs à s'unir, en vue d'obtenir les meilleurs prix, aussi bien pour se procurer les approvisionnements dont ils ont besoin pour leurs exploitations que pour présenter et vendre les produits de la terre dans les meilleures conditions.

En Afrique du Nord, la coopération agricole a, outre les objectifs indiqués ci-dessus, des visées plus hautes, qui puisent leurs sources dans des considérations sociales et humaines.

Dans nos trois pays d'Afrique du Nord, les créations coopératives précédèrent les textes officiels et, si ceux-ci s'inspirèrent des lois métropolitaines, ils durent faire une large place aux conditions particulières du milieu où ces lois devaient être appliquées. Ces textes sont d'ailleurs actuellement encore en pleine évolution et, si un projet de modification à l'ordonnance du 12 octobre 1945 est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, il en est de même en Algérie, où un nouveau texte sera soumis prochainement à l'Assemblée algérienne.

Les pays d'Afrique du Nord tiennent souvent le rôle de novateurs et nous n'en voulons pour preuve que l'expérience tentée par la Tunisie, qui a fait admettre la possibilité de réévaluation des parts sociales des coopérateurs (décret du 14 décembre 1950).

Coopération agricole en Algérie

Alors que, dans la métropole, les coopératives agricoles faisaient leur apparition dès la fin du XIXe siècle, il faut attendre 1904 pour constater, en Algérie, la création de la première activité coopérative

C'est à Dupleix, petit centre distant d'Alger de 160 kilomètres, que la première cave coopérative prend corps, à cette époque.

Cette création est dictée par un impératif économique (écoulement des vins), doublé d'une nécessité d'association (mettre en commun de faibles quantités dédaignées par le commerce par suite de la dispersion et des qualités extrêmement différentes).

Cette expérience ayant pleinement réussi, le mouvement coopératif algérien était né et son développement va connaître un essor qui touchera toutes les branches de la production: céréales, distilleries, tabacs, agrumes, travaux agricoles, produits maraîchers, approvisionnement, coton, etc.

Au 31 décembre 1951, le nombre des coopératives agricoles s'élève, en Algérie, à 546, dont la répartition est donnée par le tableau ci-après:

NATURE	ALGER	ORAN	CONSTANTINE	TOTAUX
Caves coopératives	96	63	16	175
Coopératives de céréales	9	10	6	25
Docks à céréales	5	5	6	16
Coopératives de matériel agricole	81	86	37	204
Achat et approvisionnement	24	25	6	55
Diverses	24	14	20	58
Tabaccoops	2	»	1	3
Unions de coopératives	4	4	2	10
Totaux	245	207	94	546

Ce tableau, flatteur à première vue, nécessite cependant certaines précisions car si, en certains domaines, la coopération agricole continue à se développer, il en est d'autres, par contre, dans lesquels elle marque un palier et même une régression.

Parmi les secteurs en évolution ascendante, il faut tout d'abord citer le secteur céréales, dont les capacités de stockage se sont accrues de 90.000 qintaux en 1951 et de l'espoir de 230.000 quintaux en construction, qui permettront, lors de leur achèvement, le logement de 2.119.520 quintaux pour les coopératives et les S. A. P., contre 1.682.020 quintaux au 31 décembre 1950.

En outre, le programme complémentaire établi et mis au point en 1951, dans le cadre du plan quadriennal d'équipement de l'Algérie, a prévu les constructions suivantes:

Docks-silos portuaires: 350.000 quintaux.

Docks de filtrage et de report: 1.175.000 quintaux.

Magasins d'équipement complémentaire: 360.000 quintaux.

Réseau de magasins de ramassage: 850.000 quintaux.

En ce qui concerne la commercialisation des céréales, il semble utile de souligner les pourcentages moyens obtenus dans les différentes branches, au cours des années 1946 à 1952.

Les coopératives ont commercialisé 54 p. 100, les S. I. P., 20 p. 100, et le commerce, 26 p. 100.

Il faut également citer, dans les secteurs coopératifs en progression:

Les coopératives d'agrumes;

La coopérative cotonnière, qui a traité en 1951 la récolte provenant de 5.100 hectares, contre 3.980 en 1950, 1.500 en 1949 et 750 en 1948;

Les Tabacoops, qui commercialisent la presque totalité de la récolte algérienne, 18 millions de quintaux;

La Primalcoop (coopérative de primeurs d'Algérie - produits maraîchers) qui, groupant 78 adhérents en 1949-50, avait exporté 32.851 quintaux, représentant un chiffre d'affaires de 161 millions de francs.

En 1950-51, cette coopérative a groupé 168 adhérents et ses exportations sont passées à 91.182 quintaux, représentant 275 millions de francs.

Pour la campagne 1951-52, le nombre des adhérents de cette coopérative est passé à 220 et, malgré la mévente des produits maraîchers, environ 74.000 quintaux de légumes représentant 290 millions de francs ont été exportés.

Dans les secteurs coopératifs marquant une régression, il faut surtout citer les coopératives de travaux agricoles.

Ces organisations avaient connu, dans les années qui ont suivi la guerre, une extension due surtout aux difficultés rencontrées par les exploitants agricoles pour se procurer du matériel.

Cette situation ayant évolué, les particuliers ont, peu à peu, repris leur indépendance et de nombreuses coopératives de travaux agricoles ont été mises en sommeil ou dissoutes.

Les coopératives d'approvisionnement semblent marquer un palier, dû à la liberté des achats et des prix.

ANNEXE V

ORGANISATION DU CREDIT AGRICOLE

Le crédit agricole en Afrique du Nord

Créé en France par la loi du 5 novembre 1894, le crédit mutuel agricole a été organisé en Algérie par la loi du 8 juillet 1901 qui lui donna son infrastructure en établissant les caisses locales et régionales. La Tunisie fut dotée d'une organisation similaire par le décret du 24 mai 1904. Enfin, le Maroc, à la suite des dahirs du 15 janvier 1919 et du 9 mai 1923, se donna des institutions correspondantes.

A la suite des réformes intervenues en France, notamment par la loi du 5 août 1920, qui créa la caisse nationale de crédit agricole, une réorganisation eut lieu dans les trois pays nord-africains.

En Algérie, la caisse algérienne de crédit agricole mutuel, organisme central dont la création était réclamée depuis longtemps, a été établie par le décert-loi du 4 octobre 1935, pour fédérer et orienter la politique des caisses locales et régionales.

En Tunisie, des modifications de structure furent apportées par le décret du 21 février 1934.

Au Maroc, la solution adoptée fut différente. Après plusieurs interventions du gouvernement chérifien en 1930, 1931 et 1933, les caisses de crédit mutuel agricole furent dissoutes en 1935, et la caisse fédérale de la mutualité et de la coopération agricole, établissement public créé par le dahir du 5 décembre 1930, se substitua à elles dans leurs activités.

Crédit agricole mutuel en Algérie

Depuis le décret-loi du 4 octobre 1935 portant création d'un établissement central de crédit agricole et réorganisation des institutions de crédit et de coopération agricoles en Algérie, l'organisation du crédit agricole mutuel en Algérie se présente sous la forme classique de la pyramide: caisses locales, caisses régionales, caisse algérienne.

Les caisses locales et les caisses régionales sont des sociétés autonomes et indépendantes, composées exclusivement d'agriculteurs et administrées par eux, dans le cadre des textes régissant le crédit agricole mutuel en Algérie.

A l'échelon central, les professionnels ne sont plus seuls à assurer la gestion de l'organisme : des représentants de l'assemblée algérienne et de l'administration collaborent avec eux en vue d'assurer éventuellement la synthèse des intérêts généraux et des intérêts de la profession.

L'organisation algérienne du crédit agricole mutuel fait partie de la troisième des quatre grandes catégories que l'on distingue parmi les institutions de crédit agricole des divers pays du monde, étant de forme coopérative à la base et recevant des « encouragements de l'Etat qui a constitué au sommet, soit un établissement public, soit une société centrale, dont il a souscrit une grande partie du capital ». Les trois autres groupes sont caractérisés, on le sait, soit par une intervention directe de l'Etat (1er groupe), soit par une coexistence d'organismes d'Etat et d'institutions coopératives (2e groupe), soit enfin, par une organisation exclusivement coopérative, sans encouragement, ni intervention de l'Etat (4e groupe).

L'organisation algérienne que l'on retrouve, notamment en Tunisie et aussi en France et dans de nombreux pays d'Europe, appelle donc les professionnels à géer eux-mêmes, dans une large mesure, leurs propres intérêts et c'est ce qui explique l'attachement que leur manifestent les agriculteurs algériens.

La création de la caisse algérienne de crédit agricole, qui a eu, entre autres effets, celui de faire passer la gestion du fonds de dotation du crédit agricole, de services purement administratifs à un conseil, au sein duquel les agriculteurs participent à la décision, a pu être justement consdérée par le regretté Léon Havard, président fondateur de la caisse algérienne, qui avait milité toute sa vie en faveur de cette création, comme une étape décisive pour les professionnels.

L'origine des ressources utilisées par les caisses de crédit mutuel justifie d'ailleurs amplement la charge actuelle du crédit agricole : au 31 décembre 1946, les capitaux propres les caisses régionales et locales s'élevaient à 216 millions et les fonds de dépôts confiés à ces organismes à plus de 5 milliards, tandis que les avances de l'Etat ne totalisaient que 250 millions, en chiffre rond, soit les pourcentages respectifs de 4 et 91,5 pour 100, contre 4,5 p. 100.

Les pouvoirs de décision concédés aux agriculteurs depuis la réforme de 1935 créent, certes, à leurs délégués aux conseils d'administration des caisses locales, régionales et algériennes des devoirs de prudence et de modération dans l'utilisation de cette arme à double tranchant qu'est le crédit. Mais l'expérience de ces onze dernières années prouve surabondamment que les professionnels ont su prendre une haute conscience de la grandeur de leur tâche et de leurs responsabilités et qu'ils sont aptes, avec le concours judicieux et éclairé des membres de l'Assemblée algérienne et des administrateurs fonctionnaires de la caisse algérienne, concours auquel il n'est que juste de rendre hommage, à observer les disciplines nécessaires et à pratiquer cette « hardiesse pondérée » dont M. le gouverneur général Le Beau, à qui l'on doit la création de la Caisse algérienne, recommandait l'application pour amener le crédit agricole, progressivement et sûrement, vers ses plus hautes destinées.

TABLEAU DES CAISSES RÉGIONALES ET LOCALES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ET DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES AU 31 DÉCEMBRE 1951

	NOMBRE		NOMBRE de sociétaires.	
	de caisses locales.	de sociétés affiliées.	Caisses locales.	Sociétés affiliées.
Département d'Alger.				
C. R. Affreville	14	3	514	706
C. R. Alger	91	241	6.962	9.428
Crédit central agricole	22	67	4.332	16.457
C. R. Boufarik	1	1	126	126
C. R. El Affroun	2	17	555	1.311
C. R. Marengo	5	16	986	1.690
	135	345	13.475	29.718
Département d'Oran.				
C. R. Aïn Temouchent	1	22	732	2.750
C. R. Mascara	3	18	1.260	1.683
C. R. Mostaganem	1	6	1.287	951
C. R. Oran	1	44	2.691	2.691
C. R. Relizane	1	13	681	1.177
C. R. Saïda	2	7	582	1.380
C. R. Sidi bel Abbès	2	27	3.465	3.315
C. R. Tiaret	1	28	935	2.812
C. R. Tlemcen	1	22	1.271	1.271
	13	187	13.402	18.030
Département de Constantine.				
C. R. Batna	4	4	2.620	2.620
C. R. Bône	2	51	10.180	11.960
C. R. Constantine	10	11	1.624	1.195
C. R. Guelma	2	7	1.431	597
C. R. Philippeville	3	13	3.199	2.898
C. R. Sétif	6	29	2.284	2.398
C. R. Souk Ahras	1	9	271	873
	28	126	21.609	22.546
Total général	176	658	48.486	70.294

I. — *Distribution du crédit agricole mutuel en Algérie en* 1951.

L'année 1951 peut être considérée, au regard du crédit agricole, comme une année favorable.

La récolte vinicole, légèrement inférieure en quantité à celle de l'année précédente (13.760.000 hectolitres contre 14.295.000) a connu des difficultés d'écoulement qui ont amené nombre de viticulteurs à recourir au warrantage pour rembourser les crédits de campagne de l'année précédente, et aussi pour se procurer, en partie ou en totalité, les crédits nécessaires au financement de la nouvelle campagne.

La récolte de céréales a été également inférieure en quantité d'un cinquième environ (15.374.000 quintaux contre 19 millions 958.000) à celle de 1950, mais un relèvement important du prix des céréales a permis aux producteurs de percevoir, dans l'ensemble, une rémunération sensiblement égale à celle de l'année précédente.

Les autres productions n'ont pas eu d'influence particulière sur la distribution du crédit agricole en 1951.

Mais le volume et la commercialisation des récoltes ne sont qu'un des facteurs pouvant agir sur la distribution du crédit agricole, qui s'avère sensible à d'autres causes.

Parmi celles ayant joué en 1951, il faut mentionner :

L'augmentation des frais culturaux : 35 p. 100 en moyenne pour les exploitations viticoles ; 32 p. 100 en moyenne pour les exploitations céréalifères.

Le développement de la production agricole : 7 p. 100 d'augmentation de la superficie des vignobles entre 1949 et 1951 ; 7 p. 100 à 13 p. 100 d'augmentation suivant les régions des surfaces consacrées à la culture des céréales ; l'augmentation du nombre des emprunteurs : le nombre des bénéficiaires de crédits de campagne est passé de : 11.092 en 1949 à 13.348 en 1950 et à 16.418 en 1951.

Dépenses accrues, recettes moindres ou stationnaires ont eu des répercussions, tant sur les demandes de crédit que sur les dépôts.

Les crédits à court terme (campagne et warrant) distribués au 31 décembre 1951 marquent, par rapport à 1950, une augmentation de 3.725 millions (14.137 millions en 1951 contre 10.412 millions en 1950), soit 35 p. 100 contre 18 p. 100 seulement de 1949 à 1950.

Les dépôts n'ont pas suivi le rythme des crédits. C'est ainsi qu'en 1950, l'accroissement des dépôts, par rapport à l'année précédente, avait été de 17 p. 100; l'augmentation en 1951 n'a été que de 8,3 p. 100.

II. — *Ressources du Crédit agricole algérien.*

1° Ressources propres des caisses de crédit.

Au cours de l'année 1950, le capital versé s'est augmenté de 62 millions, par la libération et la souscription de nouvelles parts.

Les réserves des caisses régionales se sont, en outre, accrues des excédents bénéficiaires de l'exercice 1950, soit 209 millions, et le fonds de réserve de la Caisse algérienne a progressé de 327 à 415 millions.

2° Dotations de l'Etat.

Elles ont augmenté, en 1951, de 469 millions.

3° Ressources d'emprunt.

a) Dépôts: ont été en augmentation de 1.914 millions, atteignant le total de 13.877 millions;

b) Réescompte en banque:

Au 31 décembre 1951, le montant des effets réescomptés auprès de la Banque de l'Algérie atteignait plus de 11 milliards, sans modification majeure par rapport à 1950, et celui des effets réescomptés auprès de la Caisse nationale de crédit agricole s'élevait à plus de 315 millions.

c) Emprunts :

La caisse algérienne a émis des bons du crédit agricole mutuel algérien à cinq ans, pour une valeur de 500 millions et a obtenu, près de la caisse nationale de crédit agricole, l'ouverture d'un emprunt de même importance, mais réalisé à concurrence de 411 millions.

Il est bon de souligner le faible pourcentage des avances de l'Etat (4 p. 100) par rapport aux ressources fournies par les professionnels, agriculteurs et sociétés coopératives (83 p. 100).

III. — *Tableau récapitulatif des opérations de prêts du crédit agricole mutuel en Algérie en 1951.*

1° Crédits de campagne:

Européens	8.775 —	38 0/0 prêts pour	10.624.378.453 —	74 0/0
Musulmans	14.365 —	61 0/0 prêts pour	2.632.498.945 —	18 0/0
Coopératives ...	219 —	1 0/0 prêts pour	1.028.384.265 —	8 0/0
Total	23.359 —	100 0/0 prêts pour	14.285.261.663 —	100 0/0

2° Crédits de financement de récoltes.

Se sont élevés à: 19.080.474.847 F pour 311 prêts, parmi lesquels les coopératives agricoles s'inscrivent pour un total de 744 prêts représentant un montant de 15.061.320.458 F.

A ces chiffres, il y a lieu d'ajouter que 76 sociétés indigènes de prévoyance sur 88, ont fait appel aux caisses de crédit agricole pour un montant de 13.964.356.154 F.

3° Crédits d'équipement.

En ce domaine, 445 prêts ont été consentis, pour un montant total de 829.984.317 F.

4° Crédits à moyen et long terme.

237 prêts, pour un montant de 646.823.146 F.

5° Prêts spéciaux à terme.

36 prêts, pour 34.750.000 F.

6° Avances provisoires sur prêts à la construction

18 prêts, pour 22.983.000 F.

En conclusion, pour l'année 1951, les caisses de crédit agricole mutuel d'Algérie ont accordé: 27.382 prêts pour un montant total de 48.864.633.127 F, contre, pour l'année 1950, 26.849 prêts représentant 45.976.114.655 F.

IV. — *Tableau récapitulatif des avances de l'Etat et dotations spéciales des caisses de crédit agricole d'Algérie.*

Ce tableau, établi au 31 décembre de chaque année, est essentiel. Il fait ressortir l'extrême pénurie du crédit agricole d'Algérie en « ressources longues » et partant, la quasi impossibilité pour les caisses d'accorder les prêts à moyen et long terme, indispensables à la modernisation de l'agriculture algérienne.

Le tableau montre aussi que la situation a empiré par rapport à 1939, puisque ces avances et dotations spéciales, qui représentaient alors 19,8 p. 100 des ressources totales, ne comptent plus en 1951 que pour 4,6 p. 100.

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951
Avances de l'Etat et dotations spéciales.													
Fonds de dotations du crédit agricole.....	179	179	179	179	179	179	185	190	190,5	190,8	291,6	727,6	926,4
Avance pour prêts à moyen et long terme individuels (dotation de l'ancienne caisse foncière agricole).....	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59,2	26,2	24,1
Dotation spéciale pour opérations diverses (consolidation A. E. T.).....	79	75	70	55	42	30	26	18	16	14,7	14,8	13,3	9,7
Dotation pour prêts aux jeunes agriculteurs et aux anciens prisonniers et déportés.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	100	131,9	160,6
Dotations spéciales pour:													
a) Prêts d'équipement aux petits et moyens agriculteurs.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	160
b) Avances aux organismes coopératifs (construction de docks-silos).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38
Fonds d'aide spécial de l'E. C. A. (construction de docks-silos).....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50
Total.....	317	313	308	293	280	268	270	267	265,5	304,5	465,6	899,0	1.368,8
Pourcentage par rapport au total des ressources	19,8	21,8	14,8	12,1	9,2	8,2	7,3	3,9	3,2	1,6	2	3,6	4,6

ANNEXE VI

LA DEFENSE ET LA RESTAURATION DES SOLS

Les sols africains sont particulièrement menacés par le ruissellement des eaux de pluie sur les terrains en pente, qui provoque leur érosion.

Ce ruissellement, ralenti par les peuplements forestiers, est accéléré par le développement des cultures en montagne, la recherche de terrains de parcours, les exploitations forestières abusives et les incendies de forêts.

Le taux de boisement a été dangereusement abaissé.

La puissance publique a été amenée à se préoccuper de cette question et elle a estimé que la défense des sols devait occuper une place de premier rang dans le programme d'équipement.

Des méthodes ont été élaborées et mises au point par les services techniques. Elles ont consisté essentiellement à ralentir le ruissellement, puis à installer des vergers, oliviers, figuiers sur des terrains préalablement protégés.

En Algérie, les services techniques ont agi grâce à la collaboration des SAR et des SIP, ces derniers ayant la charge d'entretenir les ouvrages de protection.

Le démarrage a été assez lent, comme le prouve le tableau suivant, indiquant le nombre d'hectares protégés:

Années antérieures à 1947	2.420
1947	2.150
1948	5.400
1949	7.728
1950	11.000
1951 (prévisions)	29.000

Il a été prévu que l'effort devait tendre, à partir de 1953, à une cadence annuelle de 50.000 hectares, de façon à réaliser en vingt ans la mise en protection des terrains où la tâche s'impose de première urgence.

La lutte contre l'érosion doit évidemment s'accompagner de la restauration de la forêt, de son exension et de son amélioration, par l'introduction éventuelle d'essences forestières plus intéressantes.

Des programmes ont été établis: ils portent, tant sur l'amélioration des peuplements (régénération de la forêt, mise en valeur des tranchées pare-feu, plantation à croissance rapide, reboisement) que sur l'établissement des voies de communication et de pénétration.

La Tunisie, où les phénomènes d'érosion sont dues à l'action de la pluie et du vent, est le pays de l'Afrique du Nord le plus atteint.

Cependant, il n'existe pas de service technique spécial consacré exclusivement à la lutte contre l'érosion. Par ailleurs, les services du protectorat n'ont pas encore défini clairement la politique qu'il convenait d'instaurer: faut-il essayer de protéger avec des moyens parfois insuffisants, le maximum de superficie possible ou au contraire, des exemples démonstratifs effectués dans des localités convenablement choisies, inciteront-ils les autochtones à se mettre d'eux-mêmes à une tâche ingrate.

L'acuité du problème n'échappe à personne, d'autant que la lutte, pour être efficace, doit être menée avec rapidité: plusieurs centaines de milliers d'hectares sont déjà érodés, sur une surface de culture de 3 millions d'hectares, car l'Etat ne peut prendre à sa charge l'ensemble des travaux, alors surtout que l'on a estimé que les travaux d'urgence devaient porter sur 75.000 hectares. Il a créé des chantiers d'assistance par le travail, qui ont pour objet de protéger les zones situées en Tunisie centrale. L'Etat apporte son concours aux autorités qui en font la demande. Ce concours consiste en une étude gratuite, à l'achat de matériel mécanique de terrassement mis à la disposition des agriculteurs, enfin un concours financier éventuel, si la dépense dépasse les possibilités de l'agriculteur. Toutefois, la dépense de l'Etat est limitée, en principe, au quart de la dépense générale.

Par ailleurs, les assemblées locales n'ont pas été très favorables au vote des crédits concernant ce chapitre du budget des investissements, si bien que le plan établi a subi un retard important dans son démarrage.

Le reboisement constitue un remède insuffisant à l'érosion des sols. Le programme établi est assez minime, comme l'indique le tableau suivant:

Amélioration des massifs existants: 300 hectares par an.
Reboisements sur dunes: 2.000 hectares par an.
Terrains érodés: 600 hectares par an.

Au Maroc, le service de la restauration et de la défense du sol n'a été créé qu'en 1949. L'œuvre à réaliser a été fixée comme suit:

2.000 hectares en 1950;
5.000 hectares en 1951;
10.000 hectares en 1952.

Les services ont utilisé la méthode de démonstration pour chercher à éveiller l'intérêt des populations de façon que les particuliers exécutent par eux-mêmes les travaux nécessaires à la conservation du sol, sur leur propre terrain.

Quelques secteurs pilotes ont été créés à Fez-Khrmisset, Mechra Ben Abou. Des banquettes et des bourrelets ont été exécutés, des essences forestières, mais surtout fruitières ont été plantées (arbres fruitiers rustiques et arbres fourragers). En outre, on a assuré la réinstallation d'une abondante couverture vivante herbacée.

Dans ce domaine, la tâche à accomplir est immense. Elle doit être poursuivie avec plus d'énergie.

ANNEXE VII

L'HYDRAULIQUE

L'hydraulique comporte essentiellement deux sortes de travaux: d'une part, la réalisation de grands barrages et, d'autre part, la petite et moyenne hydraulique; en dehors de ces deux points essentiels, mais dépendant directement, se situe le problème de l'alimentation en eau potable des centres urbains et ruraux.

Sur ce plan, il est vrai, le rôle de l'hydraulique dépasse le cadre agricole; il intervient dans l'ensemble de l'équipement de l'Afrique du Nord et dans les moyens de développement de l'industrialisation.

Grands barrages.

Algérie : Des réalisations ont été entreprises, avant tout par la construction d'ouvrages secondaires dans les grands périmètres d'irrigation, notamment dans le secteur du Sig, de la Mina, du bas et du haut Cheliff, de l'oued Fodda, du Hamiz et de l'Habra-Diblinau.

La grande hydraulique proprement dite a eu pour objet, au cours des dernières années, la réalisation de deux barrages qui étaient en cours de construction, au début de 1951:

Celui du Sarno, qui a demandé, en 1951 seulement, 85.000 mètres cubes de terrassement, 215.000 mètres cubes de revêtement et 4.100 mètres cubes de béton. Ce barrage, d'une capacité de 22 millions de mètres cubes, aurait pour but essentiel l'irrigation de 5.600 hectares.

Celui de Foum el Gherza: ce barrage terminé en 1951, doit permettre l'irrigation de 18.000 hectares.

Tunisie: La politique des grands barrages a été particulièrement suivie en Tunisie, avec pour objectif l'aménagement du bassin de la Medjerda. Il y a là un équipement qui est à la fois agricole et urbain, puisque les réalisations prévues doivent permettre notamment des travaux d'adduction d'eau importants.

Les travaux de grande hydraulique prévoient, en Tunisie, la construction de deux grands barrages réservoirs: celui de l'oued El Ill et celui de l'oued Mellegue. Ils devraient permettre l'irrigation d'environ 30.000 ha dans la vallée de la basse Medjerka. Ces travaux d'irrigation sont, d'ailleurs, déjà commencés; jusqu'au cours de l'année 1951, 120 km de canalisation ont été posés et 1.000 ha nouveaux ont, dans cette même année, été irrigués. Ces travaux doivent être poursuivis régulièrement, l'achèvement du bétonnage est prévu, en effet, pour la fin de l'année 1952.

Fin 1951, a été commencée, d'autre part, la construction de prise d'eau de Teullierville. Un grand nombre d'hectares supplémentaires pourront être irrigués, grâce à ces travaux, qui permettront une économie importante d'électricité.

Maroc : Les réalisations hydrauliques au Maroc n'ont pas encore été très importantes jusqu'en 1951, le morcellement de la propriété marocaine en périmètres irrigués rendait nécessaire les mesures de remembrement pour pouvoir réaliser des travaux d'irrigation. Cependant, les travaux d'hydraulique dans le cours de l'année 1951, ont été poussés et, au cours de

l'année, ils ont permis l'irrigation d'environ 97.000 ha, dont 50.000 par des travaux de petite et moyenne hydraulique répartis sur l'ensemble du territoire.

Trois grands périmètres d'irrigation ont fait l'objet d'autres travaux :

Celui de Sidi Slimane, qui porte sur 17.000 ha;

Celui de Fis, sur 10.000 ha;

Celui de Béni-Amir, sur 20.000 ha.

Cette irrigation a permis d'obtenir des résultats satisfaisants, pour les cultures qui ont été pratiquées dans ces régions. Dans la région de Béni-Amir, en particulier, les rendements moyens obtenus en matière de céréales se sont avérés supérieurs de huit quintaux, en moyenne, par hectare, au rendement moyen de l'ensemble des récoltes au Maroc.

Petite et moyenne hydraulique.

Les travaux de petite et moyenne hydraulique présentent l'avantage d'être moins onéreux et de s'exécuter plus rapidement.

C'est pourquoi, ils méritent une attention particulière, car leur développement permet l'irrigation des terres importantes et surtout de favoriser l'équipement en points d'eau des hauts plateaux, pour la sécurité des troupeaux de moutons.

En Algérie: un certain nombre de barrages d'épendage a été réalisé sur les hauts plateaux; les travaux ont permis la création de 110 points d'eau, destinés à l'alimentation des troupeaux :

30 dans le département d'Oran;
35 dans le département d'Alger;
45 dans le département de Constantine.

En outre, dans le cadre des travaux communaux, 1.138 points d'eau ont été exécutés :

256 pour le département d'Oran;
482 pour le département d'Alger;
405 pour le département de Constantine;
295 pour les territoires du Sud.

En ce qui concerne plus particulièrement les points d'eau, destinés à l'élevage ovin, un effort spécial a été fait dans l'Oranie, pour l'aménagement de 61 points d'eau, le captage de quatre sources d'un débit total de 85 litres-seconde, et l'exécution d'un barrage d'épandage Tadperouna.

En Tunisie: 900 ha ont été pourvus de réseaux d'irrigation, en 1951. Au cours des deux dernières années, plus de 400 points d'eau ont été aménagés; plusieurs ouvrages de déviations de crue ont été achevés, grâce auxquels 6.130 ha de terres nouvelles ont été irrigués, permettant de créer des ressources importantes pour faire vivre plusieurs milliers de familles (à titre indicatif, signalons que, pour la seule année 1950, ces ressources ont été de l'ordre de 170.000.000 de francs, alors que les travaux de petite hydraulique correspondants ont coûté 16.000.000 de francs).

Au Maroc: l'effort de la petite hydraulique a porté essentiellement sur la réalisation de points d'eau pour l'équipement du « pays du mouton », notamment sur les hauts plateaux du Maroc oriental.

Le troupeau ovin, qui représentait, avant la guerre, 515.000 têtes, a été décimé par deux années de sécheresse et s'est trouvé réduit, en 1947, à 150.000 têtes.

Sur 15.000,2 km, on ne comptait, en 1939, que cinq points d'eau permanents, ce qui permet de mesurer l'importance des travaux réalisés, lorsque l'on sait que deux cents points d'eau ont été créés en 1950, soit par captages de sources, soit par forages de puits et treize points d'eau permanents en 1951. Ces points d'eau assurent l'approvisionnement permanent de 50.000 ovins.

ANNEXE VIII

CREDITS D'EQUIPEMENT

A. — Dépenses d'investissements réalisés de 1949 a 1951

Depuis le début du premier plan Monnet, l'ensemble des crédits affectés aux investissements dans les trois territoires d'Afrique du Nord ont été en augmentation constante.

Cette augmentation apparaît, en comparant les tableaux ci-joints qui donnent le détail des investissements sur crédits budgétaires en Afrique du Nord en 1949, 1950 et 1951. Ces tableaux montrent également que les crédits affectés à l'équipement agricole occupent une place minime, puisqu'ils ont présenté :

En 1949: 2.273.000.000 sur un total de 62.922.000.000.

En 1950: 3.653.000.000 sur un total de 77.192.000.000.

Et en 1951: 7.849.000.000 sur un total de 86.165.000.000.

Il est vrai que les travaux d'hydraulique apparaissent pour une part importante :

12.041.000.000 en 1949,

18.488.000.000 en 1950,

18.419.000.000 en 1951.

Il n'en reste pas moins que ces travaux d'hydraulique, qui, pour une bonne part, sont affectés à des travaux de grands barrages, ont pour objet des résultats à plus ou moins longue échéance, alors que les crédits réservés au développement immédiat de l'agriculture: paysannat, défense et restauration des sols, sont vraiment trop réduits. Il est vrai qu'à côté des crédits budgétaires, d'autres investissements sont réalisés sur les fonds publics et notamment sur les crédits affectés, dans le cadre du plan Marshall et des budgets français.

Le tableau n° 3 donne le détail des investissements réalisés sur les fonds publics en 1951. Ce tableau n'apporte pas d'éléments d'appréciation différents des indications ci-dessus, quant à l'importance réduite des crédits affectés à l'équipement agricole (purement agricole) :

10.155.000.000 pour les trois pays de l'Afrique du Nord, sur un total de dépenses d'investissement de 135.680.000.000, pour des régions à économie essentiellement agricole et dont l'évolution dépend de l'augmentation d'une production nécessaire à l'existence d'une population dont nous avons vu qu'elle est en augmentation constante et rapide.

Il est indispensable que le premier objectif qui doit servir de base à l'établissement d'un plan d'équipement soit le développement de l'équipement agricole, avant même les dépenses d'infrastructure, de recherches minérales et surtout d'énergie électrique et de gaz, qui ont absorbé, au cours des trois dernières années, la plus grande part des dépenses d'investissement.

N° 1. — Détail des dépenses d'investissement réalisées en Afrique du Nord sur crédit budgétaire au cours de l'année 1949

NATURE DES OPÉRATIONS	ALGÉRIE	TUNISIE	MAROC	TOTAL
	(En millions de francs.)			
Equipement économique.				
Agriculture et restauration des sols	942,8	373	958	2.273,8
Hydraulique	4.917,7	3.249	3.875	12.041,7
Energie électrique et gaz	12.761,4	144	2.770	15.675,4
Ressources minérales et minières	456,1	760	632	1.848,1
Routes	725,7	439	1.475	2.639,7
Ports maritimes	483	2.674	1.484	4.641
Infrastructure aéronautique	23	5	350	378
Chemins de fer	3.000	921	1.829	5.750
Télécommunications	742,9	220	1.115	2.077,9
Divers	»	»	60	60
Total	24.052,6	8.785	14.548	47.385,6
Equipement culturel et social.				
Enseignement	6.523,5	604	2.222	9.349,5
Santé publique	1.048	300	1.200	2.548
Habitat et urbanisme	453	192	600	1.245
Total	8.024,5	1.096	4.022	13.142,5
Equipement administratif	490,3	434	600	1.524,3
Reconstruction	5	870	5	870
Total général	32.567,4	11.185	19.170	62.922,4

N° 2. — Détail des dépenses d'investissement réalisées en Afrique du Nord sur crédits budgétaires au cours de l'année 1950

NATURE DES OPÉRATIONS	ALGÉRIE	TUNISIE	MAROC	TOTAL
	(En millions de francs.)			
Equipement économique.				
Agriculture et restauration des sols	1.490	634	1.529	3.653
Hydraulique	8.228	4.337	5.923	18.488
Energie électrique et gaz	13.100	178	4.200	17.478
Ressources minérales et minières	996	464	535	1.995
Routes	1.093	869	1.690	3.652
Ports maritimes	533	1.343	1.309	3.185
Infrastructure aéronautique	26	9	280	315
Chemins de fer	4.140	303	1.917	6.360
Télécommunications	828	388	1.840	3.056
Divers	»	128	350	478
Total	30.434	8.653	19.573	58.660
Equipement culturel et social.				
Enseignement	5.264	997	2.578	8.839
Santé publique	1.290	314	1.314	2.918
Habitat et urbanisme	403	683	621	1.707
Total	6.957	1.994	4.513	13.464
Equipement administratif	370	479	1.620	2.469
Reconstruction	»	2.599	»	2.599
Total général	37.761	13.725	25.706	77.192

N° 3. — Investissements réalisés sur fonds publics en 1951

NATURE DES OPÉRATIONS	ALGÉRIE	TUNISIE	MAROC	TOTAL
	(En millions de francs courants.)			
Equipement économique.				
Agriculture et restauration des sols	3.699	2.032	4.424	10.155
Hydraulique	8.266	5.251	7.582	21.099
Energie électrique et gaz	17.725	1.670	14.406	53.801
Charbonnages	275	»	3.837	4.112
Recherches minérales et minières	2.590	2.370	1.923	6.883
Equipement industriel	1.078	100	»	1.178
Routes	3.466	928	1.961	6.355
Ports maritimes	1.148	1.092	2.320	4.560
Infrastructure aéronautique	702	5	227	934
Chemins de fer	4.600	1.350	2.960	8.910
Télécommunications	1.237	433	2.770	4.440
Divers	96	50	433	579
Total	44.882	15.281	42.843	103.006
Equipement culturel et social.				
Enseignement	4.867	1.111	4.307	10.285
Santé publique	2.084	448	2.017	4.549
Habitat et urbanisme	5.814	350	5.068	11.232
Total	12.765	1.909	11.392	26.066
Equipement administratif	2.267	568	1.568	4.403
Reconstruction	»	2.205	»	2.205
Total général	59.914	19.963	55.803	135.680

B. — Prévision des investissements a réaliser dans l'agriculture nord-africaine de 1953 a 1956

I. — *Algérie.*

	(En millions de francs.)
Paysannat: Equipement des S. A. R., travaux de mise en valeur, équipement individuel des fellahs	8.000
Modernisation, équipement des exploitations individuelles: reconstruction des exploitations, achat de tracteurs et machines agricoles, reconstitution des plantations	100.000
Crédit agricole: investissements collectifs (coopératifs-SIP) et investissements individuels	12.000
Expérimentation de vulgarisation agricole: création de laboratoires, fermes pilotes, aménagement des stations d'expérimentation	2.500
Enseignement agricole: institut agricole d'Algérie, écoles régionales	3.000
Total	125.500

II. — *Maroc.*

Travaux de base:	
Hydraulique agricole	14.284
Forêts	860
Voierie rurale	2.605
Valorisation produits agricoles	7.745
Equipement des cadres techniques	1.605
Elévation immédiate du niveau de vie:	
Développement général de la production, Centres de recherches	350
Mise en valeur	245
Cultures nouvelles et crédit agricole	5.040
Evolution de l'agriculture traditionnelle:	
Encadrement technique des fellahs	530
Grandes cultures	1.746
Arboriculture	350
Elevage	214
Paysanat	2.240
Grands périmètres	3.110
Petite et moyenne hydraulique	8.858
Défense et restauration des sols	3.150
Total général agriculture	52.932

III. — *Tunisie.*

Forêts	800
Conservation des sols	3.450
Plantations arbustives et vignobles	7.680
Equipement de motoculture	8.900
Enseignement et recherche	200
Elevage	1.130
Silos et céréales	1.600
Caves coopératives	500
Equipement oléicole	320
Transformation	570
Crédit agricole à long terme	4.000
Total	29.150

2° Résolution formulées par le Conseil économique dans sa séance du 28 janvier 1953.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution en date du 11 décembre 1951, par laquelle il s'est saisi de l'étude de l'équipement agricole;

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission de l'économie de l'Union française, par M. Jean Lamy;

Considérant qu'un plan d'équipement doit tenir compte des caractéristiques du milieu;

Considérant que l'évolution démographique de ces pays constitue un des éléments essentiels du problème, puisqu'ils s'agit d'assurer des moyens d'existence suffisants à une population

qui s'accroît chaque année de 350.000 âmes; qu'en ce domaine, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs agricoles, par une meilleure rétribution du travail et par l'instauration progressive d'un régime de sécurité sociale approprié, dont le principe doit être retenu, est elle-même un des éléments déterminants des solutions à promouvoir;

Considérant qu'en Afrique du Nord, pays jeune, le progrès économique, plus qu'ailleurs, conditionne le progrès social, qui doit se développer à la même cadence;

Considérant que l'Afrique du Nord est encore de nos jours un territoire à économie surtout agricole;

Considérant que les exploitations musulmanes, groupant la plus grande superficie de terres cultivables, mais demeurées au stade de l'économie familiale, ont à évoluer vers des méthodes de production moderne;

Considérant que l'accomplissement de cette évolution et l'accroissement de la prospérité supposent une amélioration préalable des conditions naturelles de la production, remédiant aux servitudes du milieu nord-africain, notamment à l'irrégularité des pluies et au manque d'eau dans certaines régions;

Considérant que la tâche à entreprendre dans ce domaine est de l'équipement spécifiquement agricole, pour s'inclure — notamment pour les travaux de grande hydraulique — dans un programme d'équipement général et à long terme;

Considérant que les travaux de moyenne et petite hydraulique, de réalisation moins onéreuse et plus rapide, ont une incidence immédiate et directe sur le développement de la production;

Considérant que l'extension de tout programme de moyenne et petite hydraulique est éminemment souhaitable;

Considérant toutefois que l'utilisation rationnelle des travaux entrepris — tant la mise en valeur des périmètres d'irrigation des grands barrages que le « plein-emploi » des travaux de moyenne et petite hydraulique — exigent l'octroi aux agriculteurs intéressés de crédits, notamment à moyen et à long terme, faute desquels l'œuvre s'avèrerait vaine et inutile;

Considérant que, dans le domaine de l'amélioration du milieu naturel, une place importante doit être réservée à la lutte contre l'érosion et le ruissellement des eaux et, par là-même, aux travaux de défense et de restauration des sols;

Considérant que le perfectionnement des techniques culturales supose le développement d'un programme de recherches d'expérimentation et d'enseignement;

Considérant que l'accroissement de la prospérité exige l'extension de cultures nouvelles, notamment industrielles, sans préjudice de l'amélioration des cultures alimentaires correspondant aux besoins locaux;

Considérant que, dans la ligne de l'élévation générale du niveau de vie, l'élevage, parce qu'il représente un potentiel considérable de richesse et correspond à des habitudes traditionnelles, est une des activités essentielles, qu'il convient d'accroître et d'améliorer;

Considérant que l'extension de l'agriculture est conditionnée, compte tenu de la satisfaction des besoins locaux, par l'assurance donnée à l'exploitant de couvrir les dépenses inhérentes à l'exploitation et à l'éloignement de l'Afrique du Nord des marchés européens;

Considérant que les réalisations coopératives agricoles sont des facteurs de sécurité de première importance;

Considérant que le perfectionnement des méthodes de commercialisation est éminemment désirable;

Considérant que le passage de l'agriculture traditionnelle au stage de l'économie d'échange est ralenti par l'absence de moyens financiers;

Considérant qu'une amélioration des conditions de vie de la population des trois territoires d'Afrique du Nord suppose, non seulement le développement de la production dans l'absolu, mais aussi le plein-emploi d'une population rurale à 80 p. 100;

Considérant que le payement, en mettant à la disposition des fellahs des moyens de production modernes et en les éduquant, permet d'arriver au résultat de l'accroissement des rendements;

Considérant qu'en fonction des résultats déjà acquis et de l'importance vitale de l'œuvre à accomplir en ce domaine les formules des secteurs d'amélioration rurale d'Algérie et des secteurs modernes du paysannat (S. M. P., S. T. P.) formule transitoire destinée à transformer ultérieurement ces organismes en coopératives agricoles, doivent être au premier plan des préoccupations des pouvoirs publics;

Considérant que la tâche à poursuivre exige des moyens financiers extrêmement importants;

Considérant surtout que l'octroi de crédits individuels et collectifs à moyen et à long terme est la condition première et indispensable des efforts à mener;

Considérant qu'il serait illusoire, au moins dans l'immédiat, de penser pouvoir faire face à toutes les exigences d'un programme d'équipement complet;

Considérant qu'il convient donc de préciser surtout l'ordre de préférence des dépenses;

Emet, à l'unanimité, l'avis (1):

1° Que le développement des ressources agricoles de l'Afrique du Nord et plus particulièrement de la population musulmane suppose la diffusion, notamment par l'enseignement, des méthodes d'exploitation modernes permettant l'adaptation de l'agriculture traditionnelle et également la création prochaine en Algérie d'un corps d'ingénieurs du génie rural, à l'instar de ce qui existe en Tunisie et au Maroc;

2° Que les efforts à fournir doivent tendre au développement du paysannat, à l'extension de la coopération et à la modernisation des exploitations, tant européennes que musulmanes;

3° Qu'il convient d'attacher, en vue de l'amélioration rapide du potentiel agricole, un intérêt particulier aux travaux de moyennes et petites hydrauliques,

Qu'il convient également de s'attacher à une politique tendant au relèvement rapide du niveau de vie des travailleurs agricoles, resté anormalement bas, en dépit des progrès d'ores et déjà réalisés par la production;

4° Que les dépenses tendant au perfectionnement de l'habitat rural et à l'extension de l'électrification rurale doivent intervenir parallèlement à l'accroissement des richesses économiques, condition nécessaire du véritable progrès social, qui apparaît ainsi comme le but essentiel et la consécration définitive du succès des plans réalisés.

(1) Voir le résultat du vote acquis au scrutin public, en annexe, page 23.

ANNEXE

SCRUTIN

sur l'ensemble du projet d'avis relatif à l'équipement agricole en Afrique du Nord.

Nombre de votants..... 148

Ont voté pour..... 148
Ont voté contre..... 0
Se sont abstenus..... 0

Le Conseil économique a adopté à l'unanimité.

Ont voté pour (148).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Barriol, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Gourlot (C. G. T.-F. O.), Guellati, Haniquaut (C. F. T. C.), Jahan, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Rius (C. F. T.), Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Marant, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lacour-Gayet, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Pisson, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puveret.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quère, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

C. T. Intel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Graeve, Jourdan, Lawrence, Monthé, N'Gom (C. G. T.), Poilay, Potier de La Morandière, Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.